



CONSEIL GENERAL
DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION
ARCHIVES
Voire memoire

RECHERCHES

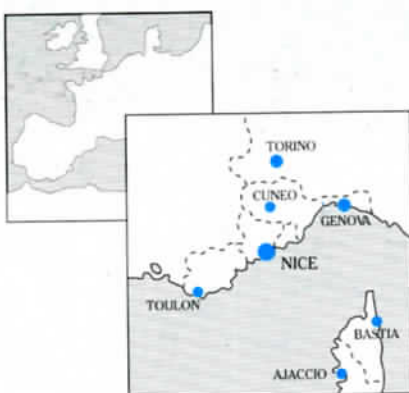


REGIONALES

COTE D'AZUR

**ET CONTREES
LIMITROPHES**

NUMERO 4 - 1990 4^{ème} TRIMESTRE



RECHERCHES REGIONALES

COTE D'AZUR ET CONTREES LIMITROPHES

*Recherches régionales
se propose de faire
mieux connaître
la Côte d'Azur
et les contrées limitrophes
telles qu'elles
apparaissent au travers
des recherches
en sciences humaines
et sociales.*

*La revue publie,
dans un esprit
multidisciplinaire,
des travaux originaux,
des résumés de thèses,
ou de mémoires
de maîtrise,
des documents
d'archives,
des données
statistiques,*

*des notes de lecture,
toutes les informations
qui font progresser
la connaissance
ou facilitant les
études ultérieures.*

*En assurant
ce périodique,
les Archives
des Alpes-Maritimes
restent fidèles
à leur mission qui
est essentiellement de
fournir aux chercheurs
les instruments
de documentation
indispensables
à la réalisation
de leur œuvre.*

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par la

DIRECTION
ARCHIVES
Votre mémoire

Centre Administratif Départemental
06030 - NICE Cédex - Tél.: 93 72 20 81

FONDATEURS

Etienne DALMASSO
Andrée DEVUN

COMITE DE REDACTION

Marie-Louise CARLIN, histoire du droit
Rosine CLEYET-MICHAUD, archives
Loïc ROGNANT, géographie
Ralph SCHOR, histoire



**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

SOMMAIRE

31^e année

1990 – N°4

Octobre - décembre

Jean-Joseph Rigouard, Franc –maçon, curé de
Fardèle, évêque constitutionnel du Var
par Monseigneur Denis GHIRALDI p. 2

“Libérez Darnant ! ” la “ Cagoule” niçoise sous
les verrous juillet - décembre 1938
par Dominique OLIVESI p. 37

Une vocation monégasque, Armand Lunel
par Roger KLOTZ p. 44

Partis politiques et ligues à Cannes pendant
l'entre-deux - guerres
par Sandrine COSTA p. 51

113

**JEAN JOSEPH RIGOUARD,
FRANC-MAÇON
CURE DE LA FARLEDE,
EVEQUE CONSTITUTIONNEL
DU VAR**

**par Monseigneur Denis GHIRALDI Vicaire
Général du diocèse de Nice**



RIGOUARD JEAN-JOSEPH

né à Solliès-Pont en 1735

Curé de Solliès-Farlède depuis 1779
 nommé Evêque du département du Var en 1791
 prit pour armoiries la Croix et le Bonnet Phrygien
mourut le 15 mai 1800, à Solliès-Pont.



Curieuse figure que ce Jean Joseph Rigouard, franc-maçon convaincu, nourri de ce que l'on a appelé les "idées nouvelles du siècle des lumières", intelligent et fort instruit, familier des oeuvres de Voltaire et Rousseau, ecclésiastique sérieux, curé de La Farlède, député de la sénéchaussée de Toulon aux Etats généraux, ardent adhérent à la Constitution civile du clergé, assermenté dès le 27 novembre 1790, et finalement élu évêque constitutionnel du département du Var, créé par la Constituante, comme on le sait, par décret du 26 février 1790.

L'évêché constitutionnel du Var, contenu dans les limites du département du même nom, comprenait d'une part les anciens diocèses de Vence, Grasse, Toulon, Fréjus, et d'autre part une fraction de ceux d'Aix, Marseille, Riez, Glandèves et trois paroisses de celui de Senez (cf. 25).

L'épopée de Rigouard, si l'on peut ainsi parler, nous intéresse puisque après son élection épiscopale, sa juridiction constitutionnelle s'étendit forcément jusqu'à la limite orientale du département constituée par le fleuve Var. Il régna donc pendant quelques années sur les anciens évêchés de Grasse et de Vence.

Je me bornerai à situer le personnage en quatre volets successifs :

- 1) Rigouard, curé de La Farlède et franc-maçon
- 2) Le député aux états généraux
- 3) L'évêque constitutionnel
- 4) Action pastorale et pensée théologique de Rigouard.

I - RIGOUARD, CURE: DE: LA FARLEDE E:T FRANC-MAÇON

Jean Joseph Rigouard naquit à Solliès Pont dans le département du Var le 1er octobre 1735 de Gaspard Rigouard et de Christine Guibaud ; il fut baptisé le même jour par le curé Gardanne, il eut pour parrain Jean Joseph Rey et pour marraine Rosé Dollioules.

Il fit ses études à l'université d'Aix où il acquit les diplômes de docteur en droit et en théologie. Ordonné prêtre vers 1755 il fut successivement vicaire à Solliès Pont, sa paroisse d'origine ; curé de La Farlède puis de Solliès Pont. C'est surtout à La Farlède qu'il exerça son ministère avant la Révolution. Les registres de catholicité de cette commune (limitrophe de Solliès Pont) montrent que le premier acte de baptême dressé par lui est daté du 21 avril 1771 et le dernier du 22 mars 1789 (1).

A cette époque, Rigouard appartenait depuis longtemps à la franc-maçonnerie. N'en soyons pas étonnés : "le clergé français gallican, peu docile aux ordres de Rome, considérait les loges maçonniques comme en dehors de la juridiction pontificale parce qu'elles ne se donnaient pas un but religieux ; la franc-maçonnerie en cette fin du XVIIIe siècle n'était pas athée, elle pratiquait une large tolérance dont l'invocation rituelle Au nom et sous les auspices du Grand Architecte de l'Univers était un symbole et une profession de foi, prière volontairement imprécise sans doute, mais qui pouvait satisfaire toutes les croyances sans heurter de front aucun dogme ; les ecclésiastiques qui s'en contentaient étaient des esprits libérés" (2)

A la veille de la Révolution, ceux qui fréquentaient les loges étaient nombreux, surtout dans les ordres réguliers, mais aussi dans le bas clergé séculier. "Dès lors, l'idéal maçonnique atteignit par eux un double public : la jeunesse bourgeoise que les premiers enseignaient, et les curés et desservants de campagne auxquels appartenaient les seconds et par ceux-ci les plus instruits des ruraux".

Un certain nombre de desservants de petites villes et de villages étaient assidus aux loges, aussi la maçonnerie française s'appliqua à éviter tout ce qui aurait pu la faire juger antireligieuse ou anticatholique. "Souvent, écrit M. le chanoine Coolen, elle faisait célébrer une Messe le jour de la saint Jean (d'été ou d'hiver), ainsi qu'au décès d'un des frères, où elle était officiellement représentée. Certaines loges s'interdisaient de banqueter pendant le Carême, elles fixaient leurs réunions à une heure qui ne pouvait pas gêner ceux qui allaient aux Vêpres. Ailleurs, l'atelier prenait en charge la fourniture des vêtements sacerdotaux d'un des siens qui célébrait sa première Messe" (3). C'est sur la Bible que le serment maçonnique était prêté.

Il y avait bien eu le 18 mai 1751 une constitution apostolique "Providas" de Benoît XIV qui reprenait un décret de Clément XII du 28 avril 1738 dans lequel le pape approuvait les mesures de défense contre l'action envahissante des sociétés secrètes prises par plusieurs gouvernements en France comme en Espagne, en Hollande, en Irlande, au Portugal ; Benoît XIV ajouta l'interdiction en conscience d'adhérer à ces sociétés (4).

Ces deux interventions pontificales furent les seules qui se produisirent sous l'Ancien Régime, mais en France elles restèrent sans effet car le parlement de Paris refusa d'enregistrer ces bulles (5). Ceci explique que des chrétiens et des membres du clergé aient pu entrer sans scrupule aucun, sans gêne de conscience, dans la franc-maçonnerie (6), de telle sorte qu'aux états généraux de 1789 la moitié des députés du Tiers état, 30 % de ceux de la noblesse et 10 % de ceux du clergé étaient francs-maçons. La Révolution, quand elle devint iconoclaste et sanguinaire, mit en sommeil la franc-maçonnerie, ne laissant subsister que quelques loges (7).

Dans le département du Var, les petites loges qui travaillèrent à la veille de la Révolution étaient fort nombreuses ; on trouvait à Marseille "La Mère Loge Ecossoise" où travailla l'évêque constitutionnel Benoît Roux et ses deux vicaires généraux (8) ; à Aix la "Grande Loge Provinciale de Provence" ; à Marseille encore la "Parfaite sincérité" et la "Réunion des Amis Choisis" ; à Solliès Pont "La Réunion" ; à Toulon "La Double Union" et "Les Amis Constans" ; à Ollioules "La Triple Vertu" ; à Antibes "La Constance" ; à Grasse "La Nouvelle Amitié" ; à Draguignan "Le Triomphe de l'Amitié" ; à Aups "L'Union des Alpes", etc. (9).

Rigouard n'attendit pas 1791 pour entrer en loge et faire acte d'obédience au Grand Orient de France dont dépendait la loge "La Réunion" de Solliès fondée en 1782 (10). Le dossier de cette loge est classé dans les archives du Grand Orient de France, on y trouve entre autres une "Lettre du 17e jour du 4e mois de l'an de la Vraie Lumière 5782 (11)" demandant des constitutions. Cette lettre est signée de Mazan, vénérable et Rigouard, orateur ; un tableau y est joint, comprenant :

"Jacques Mazan, notaire royal, vénérable ; J.B. Antoine d'Ollioule, négociant, 1er S. ; Jean François GensoUen, avocat, 2e S. ; Jean Joseph Rigouard, curé de la Farlède-SoUtès, orateur ; Pierre Baudoin, bourgeois, secrétaire ; Joseph Garnier, bourgeois, trésorier ; François CoUn, négociant, maître des cérémonies ; Jean Bareillon, bourgeois, archiviste ; Louis Fies, officier d'infanterie, terrible ; J. B. Alexandre de CharmviUe, officier au régiment d'Artois ; J. François Daniel, négociant ; Victor d'OTMoule, bourgeois ; J.B. Louis Sauvet, cap. guetteur."

Ce tableau est apostille par les frères Chiral, 1er secrétaire ; Barralier, orateur ; Marquiseau, secrétaire de la loge de la "Double Union" de Toulon.

L'installation eût lieu le 8e jour du 10e mois de l'an 5782 (8 octobre 1782). Le compte rendu est bref : "Installation de la loge de St. Jean sous le titre distinctif "La Réunion" établie à l'Orient de Solliès". Le frère Languedoc était vénérable" le frère Galle 1er secrétaire et le frère Audibert 2e secrétaire. Des discours (12 furent prononcés par les frères Languedoc et Mazan, vénérables, Rigouard, orateur, Mourre, vénérable de la "Double Union" de Toulon, et Colin, maître des cérémonies. Le document est scellé par les frères Granet pour les "Amis Constans" et Artaud pour la "Double Union", les obligations des frères y sont jointes, on y trouve celle de Rigouard ainsi conçue :

"Je promets d'honneur en vrai maçon d'être constamment et fidèlement attaché au Grand Orient de France et de me conformer à ses statuts et règlements, en foi de quoi j'ai signé à l'Orient de Solliès le 8e jour du 10e mois de l'an de la vénérable loge 5782".

Le 3 janvier 1783, la loge protesta contre le retard apporté par les "Amis Constans" à transmettre les pièces relatives à l'installation.

Plus tard, dans une lettre du 9 du 5(c) mois 5784 (9 mai 1784), des certificats furent demandés pour un certain nombre de frères nouveaux (13)¹ dont un Charles Denis de Serre de Luxeuil, aumônier de la Marine à Toulon. Cette lettre fut signée par Rigouard "vénérable" ; à côté de la signature un petit triangle est tracé à la plume, trois traits le traversent horizontalement et trois autres partant de la base fuient vers l'extérieur.

Un tableau du 24e jour du 4e mois de l'an 5784 mentionnait déjà Rigouard comme vénérable (14). Il avait atteint le plus haut degré de la hiérarchie maçonnique.

J'ai dit que des discours avaient été prononcés lors de l'installation de la loge "La Réunion" à l'Orient de Solliès. Naturellement Rigouard prit la parole et son discours est d'autant plus intéressant qu'on a malheureusement peu de documents sur le personnage dont on a écrit à son sujet : "Esprit distingué, il a laissé des écrits qu'on ne retrouve pas" (15). Après un discours des frères Languedoc, député du Grand Orient, et Mazan, vénérable de "La Réunion", le frère Rigouard, orateur de la loge, voulut à son tour manifester son zèle pour la maçonnerie ; citons quelques passages de sa longue et enthousiaste intervention :

"Le voici arrivé ce Jour plein de charmes, objet de nos désirs et délices de nos cœurs. Les portes du Grand Orient s'ouvrent enfin à nos yeux. Les rayons enflammés qui émanent de ce foyer sublime ne sont plus interceptés par des nuages importuns. La vraie Lumière nous est parvenue, et l'Orient de Solliès semblable à une glace superbe qu'on oppose au Soleil Levant, commence à briller avec le plus majestueux éclat... "

Ce discours fut unanimement applaudi, le frère Rigouard remercia "avec la modestie qui le caractérise", dit le compte rendu.

Mais voici qu'arriva le moment où les Etats généraux furent appelés à se réunir, selon le règlement publié le 2h janvier 1789, la réunion étant prévue pour le 5 mai. L'activité ecclésiastique et maçonnique de Rigouard fut vite éclipsée par ses engagements politiques, il se donna totalement à la réalisation des aspirations d'égalité et de fraternité vers lesquelles tendaient ses vœux de maçon et que nourrissait sa culture ecclésiastique qui avait fait de lui un prêtre d'une grande bonté envers les petits et les pauvres, encore que les divers aspects de son ministère sacerdotal à La Farlède nous soient fort peu connus faute de documents.

II - RIGOUARD, DEBUTE AUX ETATS GENERAUX

En vertu des règlements, le corps entier du clergé était appelé à déléguer les électeurs de son ordre qui nommeraient les députés, alors que jusque là ceux-ci ne se recrutaient que parmi les dignitaires ou les bénéficiaires ; ainsi cette mesure pourrait mettre un terme aux abus de la "commende" (16) et à la gêne des congruistes (17).

Le 31 mars eût lieu la réunion primaire de la sénéchaussée de Toulon, sous la présidence de l'évêque du lieu, Mgr Elleon de Castellane (18). Il déclara au Tiers état, de concert avec le sénéchal d'épée, Burgues Missiessy, président de la noblesse, que le premier objet qu'ils proposeraient à la délibération de leurs ordres serait la contribution commune à toutes les charges de l'Etat et de la ville et qu'ils s'y soumettaient personnellement et d'avance (19).

Le 6 avril, les électeurs du clergé des trois sénéchaussées (Toulon, Hyères et Brignoles) se réunirent à Toulon en l'église des Pères dominicains (20), sous la présidence de M. Deidier de Pierrefeu, archidiacre. Tous étaient présents, sauf M. Chery, représenté par M. de la Serre, et le R.P. Ange Marie, représenté par M. Thollon, curé d'Hyères.

Le scrutin eut finalement pour résultat la nomination des abbés Montjallard, curé de Barjois, et Rigouard, curé de La Farlède, comme députés aux Etats généraux.

Pendant cette même période, le 7 avril, les électeurs désignés par les trois sénéchaussées de Grasse, Draguignan et Castellane, se réunirent à Draguignan dans l'église des Pères de la Doctrine chrétienne (21) ; l'évêque de Fréjus, Mgr de Beausset, s'y fit représenter par M. de Montgrand, vicaire général, il fit lire une longue lettre prêchant la conciliation et prévenant des dangers qui pourraient résulter de la scission entre le haut et le bas clergé. L'élection eut lieu et, au dépouillement du scrutin, Mougins de Roquefort, premier curé de Grasse, et Alexandre Gardiol, curé de Callian, furent déclarés députés aux Etats généraux.

C'est ainsi qu'aucun des prélats de nos régions ne fut élu, ni Mgr de Prunières, évêque de Grasse, ni Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Vence, ni Mgr de Beausset, évêque de Fréjus, ni Mgr de Castellane, évêque de Toulon, lesquels d'ailleurs, pressés par les événements, ne tardèrent pas à émigrer. (22).

A Versailles, les quatre députés se dépêchèrent de rejoindre le Tiers état. Dès le 15 juin, cinq jours donc avant le Serment du Jeu de Paume, le curé de Grasse, Mougins de Roquefort, avait opéré sa réunion aux Communes et prononcé à l'occasion de la vérification de ses pouvoirs un discours dans lequel il exaltait "l'œuvre de la régénération publique à opérer" ; il y parlait de la "gloire du trône, du bonheur de l'Etat et de la félicité générale, comme aussi de l'olivier de la paix et de la concorde" (23). Les trois autres députés : Rigouard, Gardiol et Montjallard, suivirent aussitôt Mougins de Roquefort qui fut récompensé de son zèle en étant nommé secrétaire de l'Assemblée, le 9 avril 1791.

Rigouard ne prononça aucun discours durant la durée de son mandat à la Constituante. Il s'occupait cependant de l'intérêt de ses mandants, si l'on en croit les lettres que lui écrivit la municipalité de Toulon à plusieurs reprises.

Au cours de sa réunion du 27 septembre 1789, le conseil général de la commune de Solliès eut connaissance d'une lettre adressée par M. le curé Rigouard, député à l'Assemblée nationale, en date du 11 du même mois, par laquelle il annonce le sacrifice généreux que quelques dames de la capitale ont fait de leurs bijoux aux Etats généraux, et l'offre d'un don gratuit fait par quelques villages des alentours de Versailles. Il fait observer en même temps "que des exemples aussi louables devraient être suivis par toutes les municipalités et que celle de Solliès devrait s'empresse de montrer sa générosité en offrant un don proportionné à ses moyens".

La lettre fut déposée sur le bureau, et après discussion "le conseil a unanimement délibéré qu'il se conformera, dans l'offre du don en question, aux communautés importantes du voisinage qui sont faites pour nous servir de modèle" (24).

Tant que l'Assemblée nationale siégea à Versailles, l'abbé Rigouard demeura 13 rue de Montboron avec son collègue l'abbé Montjaliard, curé de Barjois. Mais après les journées des 4-6 octobre qui ramenèrent le roi à Paris, l'Assemblée ne crut plus devoir demeurer à Versailles, elle se transporta à Paris dès le 16 octobre et siégea jusqu'au 19 à la chapelle de l'archevêché ; ensuite, à partir du 9 novembre, dans la salle du Manège près des Tuileries. Rigouard demeura alors 40 rue de Richelieu, hôtel de Suffren, et Montjaliard à l'hôtel de Metz, rue Royale.

Faut-il dire que nos quatre députés, Rigouard, Montjallard, Mougins de Roquefort et Gardiol, approuvèrent toutes les décisions de la Constituante. Ils s'enthousiasmèrent comme tous les autres durant la nuit du 4 août, en approuvant l'abolition des privilèges, et Mougins en profita pour supprimer la particule de son patronyme, de même que son frère, maire de Grasse, qui avait été élu député du Tiers état. Ils signèrent par la suite "Mougins-Roquefort".

Ils votèrent avec joie la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le 26 août. Ils acceptèrent d'autant plus facilement la suspension des vœux monastiques le 28 octobre qu'en tant que curés ils étaient toujours en conflit avec les réguliers. Ils accueillirent avec satisfaction le 2 novembre la mise en vente des biens du clergé, sachant que le traitement que leur ferait l'Etat serait supérieur à leur "portion congrue".

Ils applaudirent le 15 février 1790 à la création des départements et à l'établissement d'un seul évêché par département : finis les assujettissements envers les multiples évêques et les petits évêchés ! Un seul évêque pour le nouveau département du Var était bien suffisant (25). Ils votèrent allègrement le 12 juillet la Constitution civile du clergé, retrouvant par là, pensaient-ils, quelques libertés de l'Eglise gallicane, et évitant de penser qu'ils deviendraient des fonctionnaires tenus à l'obéissance envers toutes les lois, justes ou injustes, qu'ils rompaient avec la juridiction pontificale et qu'ils rejetaient par le fait même l'autorité du pape comme successeur de Pierre.

Ils ne firent aucune difficulté à souscrire au serment civique exigé par le décret du 27 novembre. Rigouard, enthousiaste, n'attendit pas et il fut un des premiers, dans la séance du 27 décembre, à prêter le serment de "fidélité à la nation, à la loi et au roi" qui venait d'être décrété sur la proposition de l'illustre et complexe abbé Grégoire, lequel entraîna aussitôt 51 prêtres députés à prononcer l'engagement suivant :

"Je jure de veiller avec soin aux fidèles dont la direction m'est confiée ; je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi ; je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution française et notamment les décrets relatifs à la Constitution civile du clergé".

Les députés ecclésiastiques du Var, Gardiol et Mougins-Roquefort, se joignirent aussitôt à Rigouard ; l'abbé Montjallard ne prêta serment que le lendemain 28 décembre, ce qui est un signe de sa tiédeur et de sa méfiance. Le 29 décembre, Rigouard se fit remettre un certificat en bonne et due forme, attestant son serment et signé par le président et les secrétaires de l'Assemblée nationale (26).

Le problème se posa bientôt concernant le sacre des nouveaux évêques élus dans les départements, selon les règles de la Constitution civile du clergé. Qui seraient les prélats consécrateurs de ces nouveaux arrivants ? Lomenie de Brienne, Lafont de Savines et Jarente refusèrent : "Je jure, mais je ne sacre pas", répondit Jarente à Gobel qui lui demandait l'institution canonique. Talleyrand, déjà démissionnaire de l'évêché d'Autun, se sacrifia pour la circonstance et se fit assister par Miroudot et Gobel pour sacrer, le 24 février 1791, les deux premiers évêques constitutionnels : Marolle, élu évêque de Soissons le 5 février 1791 (27), et Expilly, élu évêque de Quimper dès le 31 octobre 1790 (28). Cette cérémonie excita une grande curiosité, M. Emery qui y envoya des observateurs eut la conviction que le cérémonial fut observé à la lettre, la lecture des bulles pontificales mises à part (29). Ce fut le dernier geste liturgique qu'accomplit Talleyrand (30). Gobel prit la relève, il présida les autres cérémonies du même genre : le 27 février, assisté de Marolles et Expilly, il sacra Saurine, évêque élu des Landes, le 6 mars Heraudin, Laurent. Lindet et Massieu ; il fit d'autres sacres les 3. 10, 26 avril, 1er mai et le 22 mai où il eut l'occasion de sacrer Rigouard, élu depuis le 12 avril évêque constitutionnel du Var.

III - RIGOUARD, EVEQUE CONSTITUTIONNEL

Il est intéressant d'examiner les avances qui furent faites à Mgr de Beausset, évêque de Fréjus, les raisons de son refus, et d'assister ensuite à l'élection de l'évêque constitutionnel :

A - Les offres faites à Mgr de Beausset et les raisons de son refus

Le directoire départemental imagina très vite après le vote de la Constitution civile du clergé, le 12 juillet 1790, que l'évêque titulaire de Fréjus, Mgr de Beausset, pourrait très bien prêter le serment et devenir l'évêque constitutionnel du Var, d'autant que l'évêque de Toulon, Mgr Elleon de Castellane, avait émigré dès le début de l'année 1790, et que les évêchés de Grasse et de Vence ayant été supprimés, Mgr de Prunières, de Grasse, et Mgr Pisani de la Gaude, de Vence, n'avaient plus de "territoire" à gouverner, du moins ainsi le pensaient les membres du directoire départemental. Ils furent très vite appuyés dans leur projet par la municipalité de Fréjus et par l'abbé Maurine, curé de Fréjus et vicaire général.

Aussi le directoire départemental invita-t-il, par lettre du 25 août 1790, Mgr de Beausset qui séjournait à Aix à rentrer dans son diocèse et à souscrire aux exigences de la Constitution civile, pour devenir automatiquement l'évêque constitutionnel du nouveau département du Var. Mgr de Beausset, torturé à ce moment là par des chagrins de famille et par la tournure que prenaient les événements depuis le vote de la Constitution civile du clergé, répondit le 30 août en faisant le récit de ses malheurs et en promettant de rentrer bientôt : "J'ai reçu, dit-il, la lettre que vous avez été invités à m'écrire, j'oublie dans le moment ma santé et je compte rentrer dans mon diocèse dans le courant de la semaine" (31). Effectivement il arriva les premiers jours de septembre à Flassans, chez le prieur Gassier, son autre vicaire général ; le 18 il célébra l'Ordination des Quatre Temps d'automne et ordonna deux prêtres : les abbés Honorât Auriol et Clément Seraillier.

Le directoire départemental de Toulon insista par lettre du 8 octobre pour que le prélat consentit à exercer ses fonctions dans tout le département ; le 19, Mgr de Beausset répondit par une missive portée par M. Gassier, dans laquelle l'évêque faisait remarquer que "Dieu lui ayant confié l'Eglise de Fréjus, il ne pouvait pas étendre sa juridiction hors des limites de son diocèse sans une mission expresse du souverain pontife, donnée sur la démission des titulaires qui existaient encore". Le 22 octobre, le président du district écrivit encore à l'évêque une lettre personnelle pour le presser de venir organiser le clergé selon la loi nouvelle et accorder les dispenses que "les évoques supprimés refusaient de donner".

Quant à l'abbé Maurine, il était acquis aux idées nouvelles et partageait les perspectives ouvertes par la Constitution civile. Il ne tarda pas d'ailleurs à accepter la fonction de vicaire épiscopal lorsque plus tard Rigouard le pressentit pour ce poste. L'évêque écrivit à son vicaire général insurgé une longue épître où il lui rappelait d'abord les canons 7 et 8 de la 23^e session du Concile de Trente sur le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction ; il lui ordonnait ensuite de répandre cette lettre dans tout le diocèse et d'en informer le second curé de Fréjus, l'abbé Héraud (32). Mgr de Beausset, doutant de l'obéissance de Maurine, écrivit spécialement à tous les curés et leur adressa, à la date du 3 novembre 1790, un exemplaire imprimé de "l'exposition des principes", en les exhortant à se "défier des faux prophètes et à rester fermes dans la foi et l'unité".

Début novembre, Mgr de Beausset, après s'être arrêté au domaine de Sainte Roseline, près des Arcs, propriété en ce temps des évêques de Fréjus, passa incognito à Fréjus (33) f gagna la frontière du Var et vint à Nice d'où il expédia les exemplaires imprimés de ses lettres.

B - Rigouard, évêque constitutionnel

L'évêque de Fréjus avait donc refusé de se soumettre à une loi qui entraînait un schisme et qui s'opposait à la constitution hiérarchique de l'Eglise voulue par son fondateur, le Christ. On sait que le Christ établit un collège composé de douze apôtres et qu'il institua dans ce collège une primauté d'honneur, de service et de juridiction en la personne de l'apôtre Pierre. Il lui dit d'une part : "Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise", et d'autre part : "Tu confirmeras tes frères dans la foi" (34). Par ces dispositions, le Christ entendait bien donner à Pierre, et donc à ses successeurs qui, ne l'oublions pas, sont élus par le collège cardinalice, une primauté d'honneur et de juridiction. Toute la tradition de la primitive Eglise l'a entendu ainsi, et les Pères de l'Eglise ont toujours développé cette ecclésiologie orthodoxe face aux hérésies qui dès les premiers siècles ont récusé cette primauté de juridiction (35).

Le directoire départemental écrivit le 1^{er} avril 1791 au Comité des affaires ecclésiastiques de l'Assemblée nationale ; il faisait état d'une protestation incendiaire de Mgr de Beausset envoyée depuis Nice chez le président du département, contre la prochaine élection de l'évêque constitutionnel (36).

Le 3 avril, l'assemblée électorale, convoquée par les procureurs syndics des districts sur lettre à eux écrite par le procureur général syndic du département, pour l'élection de l'évêque, se réunit dans l'église Sainte Marie de Toulon, 415 électeurs y prirent part ; on n'y trouvait que 1k ecclésiastiques et plus de 25 francs-maçons bien connus, sans compter ceux qu'il ne fut pas possible d'identifier comme tels (37) î on y rencontra aussi un certain nombre de protestants et de juifs et des membres des clubs faisant profession d'athéisme.

L'ouverture de la séance se fit après la messe paroissiale à laquelle se crurent obligés d'assister tous les électeurs ! Le président de la séance, M. Gavoty, administrateur du département, doyen d'âge, fut assisté de M. Lambert de Salernes, de M. Bonnaud de Besse, et de M. Maria de Comps ; l'abbé d'Aups, franc-maçon, fut nommé secrétaire provisoire. M. Gazan, électeur de Grasse (38), procureur général syndic du département du Var, prononça un long discours fort applaudi, dans le style ampoulé et emphatique de l'époque.

Le discours de Gazan enthousiasma l'auditoire et on décida de l'insérer au procès verbal. La Garde nationale vint offrir un drapeau et fournir une garde d'honneur à l'assemblée. M. Labarre, commandant de division, prit la parole pour exalter le "patriotisme et les talents des électeurs choisis par le peuple et qui sont les zélés de la Constitution sur le choix qu'ils ont à faire d'un pasteur digne de la patrie, digne d'un peuple libre". On élit alors le président de l'assemblée, M. Muraire, président du district de Draguignan, membre de la loge "Le Triomphe de l'Amitié", qui sortit vainqueur des urnes par 252 voix sur 308 votants (39) ; M. Girard, procureur de Toulon, fut élu secrétaire par 295 voix sur 395.

Naturellement, le lendemain 5 avril, à 9h, en ouvrant la séance, M. Muraire y alla de son discours grandiloquent et incisif contre "ceux qui troublent les consciences et attisent le fanatisme". Après les discours, l'assemblée nomma neuf commissaires chargés du soin de faire les préparatifs convenables pour donner à la proclamation de l'élu la pompe la plus éclatante : MM. Leclerc de Toulon, Banon d'Hyères, Tourte de Grasse, Isnard de Draguignan, Minutti de Brignoles, Massier de Saint-Maximin, Carateri de Fréjus, Hyacinthe Mougins de Saint-Paul et Poitevin de Barjols. On fit enfin lecture des lois relatives aux élections des évêques et à leur proclamation (40). Le président prononça ensuite la formule du serment prescrit par la loi du 28 mai 1790 :

"Vous jurez et promettez de ne nommer que ceux que vous aurez choisis en votre âme et conscience comme les plus dignes de la confiance publique, sans avoir été déterminés par dons, promesses, sollicitations ou menaces".

Ce premier scrutin ne donna aucun résultat. Le 9 avril, un deuxième tour eût lieu ; sur 415 votants personne n'obtint la majorité absolue, mais le sieur Aycardi, religieux dominicain, et Mougins Roquefort, curé de Grasse, ayant obtenu le plus de suffrages, il fut décidé que dans le 3e scrutin le choix devrait se fixer sur l'un de ces deux sujets. Au 3e tour, Aycardi, ayant réuni 258 voix sur 411 votants, fut élu évêque du département du Var (41). Après les manifestations de joie de l'assemblée, on décida d'envoyer aussitôt à Marseille où se trouvait l'élu, un courrier exprès avec une lettre déférente du président lui annonçant son élection et l'invitant à se rendre auprès de l'assemblée, car la proclamation ne pouvait se faire que lorsque la réponse du nouveau prélat serait parvenue (42).

Or pendant que le messenger était en route, une nouvelle à sensation se répandait dans Toulon : Mirabeau venait de mourir le 2 avril ; il ne s'agissait plus dès lors de le tenir en suspicion et de savoir s'il s'était laissé gagner par l'or de la cour à trahir la cause du peuple (43). C'était un cadavre à exploiter au profit de la Révolution et l'on n'y manqua pas. On n'avait pas alors d'autre forme de manifestation que celle du service religieux, et, sur l'initiative de la "Société des Amis de la Constitution", ce service fut célébré le 12 avril dans l'église des "ci-devant Frères prêcheurs".

Cependant l'assemblée avait reçu, dès le 10 avril, la lettre datée du même jour par laquelle le Père Aycardi, alors à Marseille, exprimait un refus d'acceptation pour raison de santé (44). Le 11 avril, deux tours de scrutin ne donnèrent aucun résultat, mais le second fixa les suffrages selon la procédure déjà suivie sur Mougins-Roquefort, curé de Grasse, et Rigouard, curé de La Farlède. Le 12 au matin, au retour du service funèbre pour Mirabeau, le dépouillement d'un nouveau scrutin donna sur 395 votants, 34 bulletins nuls et 204 voix à Rigouard, Mougins-Roquefort n'en obtenant que 157.

Rigouard fut donc acclamé et le président fut chargé d'en informer l'élu qui siégeait à l'Assemblée nationale :

"Toulon, le 14 avril 1791

Monsieur le Président,

L'assemblée électorale du département du Var convoquée pour la nomination d'un nouvel évêque, attendu le refus du ci-devant évêque de Fréjus de venir occuper le siège que la Constitution lui conservait, me charge de vous faire part du choix qu'elle a fait de M. l'abbé Rigouard, curé de La Farlède, membre de l'Assemblée nationale.

Ce choix déterminé par les vertus de l'élu, surtout par son civisme et par la Juste reconnaissance due à un coopérateur de vos utiles travaux, obtiendra sans doute l'aveu et l'approbation de l'auguste Assemblée que vous présidez.

Daignez aussi, Monsieur, être l'organe auprès d'elle de notre gratitude sincère et de notre dévouement le plus entier et le plus respectueux.

*Je suis avec respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.
Le Président de l'Assemblée électorale du département du Var, Signé Muraire. "*

Les représentants de la ville de Toulon s'empressèrent d'envoyer leurs félicitations au nouveau prélat par lettre du 12 avril (45), ne manquant pas de flatter le pasteur vertueux et éclairé, qui honore la ville de Toulon et qui est un des artisans de la régénération de l'empire français.

Le 21 avril, Rigouard adressait de Paris une lettre d'acceptation de sa nomination (46), et le 26 avril il remerciait la municipalité de Toulon, manifestant par là son acceptation et son désir de se mettre le plus vite possible au service de ses ouailles en prenant possession de son siège épiscopal.

Le premier souci de Rigouard fut de se faire sacrer avant de venir prendre possession de son évêché. J'ai dit (47) comment s'était posé le problème du sacre des nouveaux évêques élus selon les règles de la Constitution civile du clergé. Rigouard le fut le 22 mai par Gobel (48) assisté de Robert Thomas Lindet, évêque de l'Eure (49). et de Jean-Baptiste Aubry, évêque de la Meuse (50) .

Dès le lendemain de son sacre, Rigouard datait de Paris sa première lettre pastorale sur le thème "Pax vobis". Ce long texte développe une série d'arguments tendant à justifier les mesures prises par la Constituante concernant la nouvelle circonscription des évêchés, les données de la Constitution civile du clergé, les règles apostoliques qui vont faire reflourir l'Eglise gallicane, le bon sens de ceux qui ont prêté le serment, le bienfait de la lutte instituée contre les abus qui sévissaient dans l'Eglise, etc.

En fait, cette longue épître, qui ne contient aucun exposé théologique sur la constitution de l'Eglise, sur la foi chrétienne ou sur les sacrements, n'est qu'un plaidoyer "pro domo" que Rigouard introduit avec emphase par ces mots : "Jean Joseph Rigouard par la miséricorde divine, l'élection constitutionnelle, l'ordination apostolique, et dans la communion du Saint Siège, évêque du département du Var, à ses vénérables coopérateurs dans le saint ministère et à tous les fidèles de son diocèse, salut et bénédiction en Jésus Christ".

Cette lettre devait être lue dans les paroisses le dimanche suivant sa réception ; 9[^] % des curés ayant prêté serment (51) dans les anciens diocèses de Grasse, Vence, Fréjus et Toulon, elle fut publiée en chaire et elle eût un grand retentissement, mais en même temps elle déclencha une opposition farouche de la part des prêtres réfractaires et de la masse des fidèles qui refusèrent de suivre ce bouleversement ecclésiastique, lequel parut être un changement dans la religion traditionnelle. A Fréjus, par exemple, la société maçonnante "Les Amis et Défenseurs de la Constitution" déclara que de "mauvais citoyens" avaient l'intention de témoigner leur hostilité à Rigouard quand il ferait en cette ville son entrée solennelle.

Le 28 avril, un orateur demanda qu'on adressa au prélat une lettre "d'estime et d'attachement", lui signalant qu'on avait hâte de "le voir bientôt coopérer à l'établissement d'une constitution qui avait rendu à l'homme ses premiers droits et à la religion la majestueuse simplicité de la primitive Eglise". On pria les frères Sieyès, l'abbé Emmanuel et Joseph Barthélémy, originaires de Fréjus et tous deux députés à la Constituante, d'être les interprètes des Fréjussiens auprès de Rigouard.

Les remous qui commençaient à se produire un peu partout à la nouvelle de l'élection et à la suite des incantations de la lettre pastorale, postulaient que le nouvel évêque rejoignit au plus vite son département : la municipalité de Toulon s'en ouvrit aux députés du district siégeant à l'Assemblée nationale. Par lettre du 4 juin, Rigouard répondait :

"Soyez assuré que Je partirai au premier moment de liberté, il me tarde de me voir à Toulon où J'espère convaincre tout le monde de mon zèle pour la religion et la paix.

"J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : J.J. Rigouard, évêque du départ, du Var."

Rigouard prit un congé auprès de l'Assemblée nationale le 11 juin ; il adressa une dernière lettre de Paris en date du 15 juin aux officiers municipaux de Fréjus, pour leur dire qu'il comptait prendre possession du siège de Fréjus le 26 juin, ce qu'il aurait fait bien avant si sa santé le lui avait permis (52).

C - Intronisation de Rigouard et début de son épiscopat

Le lendemain de son sacre, Rigouard prenait curieusement des armoiries, en dépit de l'Assemblée nationale qui avait aboli tous les privilèges : les initiales entrelacées J.J.R. (Jean Joseph Rigouard) figuraient "sur champ d'azur, accompagnées à dextre d'une croix issant d'une chaîne épineuse, et à senestre d'un branchage surmonté du bonnet phrygien".

Un mois se passa entre le sacre et l'arrivée du constitutionnel dans son diocèse : il vint à Toulon le 23 juin, jour de la Fête Dieu (53) ; ce ne devait pas être une réception légale puisqu'elle précédait la prise de possession et la prestation du serment (qui aurait lieu à Fréjus, siège épiscopal), mais un témoignage de satisfaction. Dès le 21 juin la municipalité de Toulon envoya des lettres requérant les commandants et commissaires du bureau de direction de la Garde nationale de mettre sur pied huit bataillons pour recevoir le nouvel évêque. Les délibérations du conseil municipal (5*0 parlent des honneurs à rendre à M. Rigouard, des préparatifs nécessaires à une réception digne et éclatante, et un chiffrage des dépenses.

Rigouard partit pour Fréjus le 24 juin. Il avait fixé sa première station à Carnoules, chez M. Minutty, curé de la paroisse : "Si M. Rigouard se présente comme curé de La Farlède, répondit M. Minutty à l'envoyé, je recevrai volontiers un confrère, mais comme évêque je ne puis recevoir que Mgr de Castellane" ; le vicaire, M. Pascal, saisit l'envoyé à bras le corps et le jeta dehors (55). Sans doute Rigouard brûla l'étape de Carnoules, mais il dut comprendre que son autorité ne s'établirait pas sans opposition et que son ministère épiscopal rencontrerait bien des difficultés auprès des prêtres réfractaires et du peuple chrétien qui gardait envers ceux-ci une énorme sympathie, surtout depuis la publication des brefs pontificaux du 10 mars et du 13 avril que les évêques titulaires de Toulon, Fréjus, Grasse et Vence n'avaient pas manqué de publier depuis Nice, leur lieu d'émigration.

Fréjus se préparait à faire à Rigouard une réception des plus solennelles. Rigouard arriva à Fréjus le 25 juin. Ce même jour, la municipalité de Grasse désigna deux délégués : MM. Pierre Girard, maire, et Claude Aubin, procureur de la commune, "à l'effet d'aller présenter au sieur évêque, qui doit être installé demain à Fréjus, le vœu de la municipalité" (56). Le lendemain 26 eût lieu la célébration solennelle de la prise de possession et du serment. Le président du directoire départemental, Granet, les administrateurs, la municipalité, les fonctionnaires, le clergé vinrent processionnellement chercher le prélat à son domicile ; les autorités firent cortège, ainsi que la Garde nationale de Fréjus avec sa musique et celle de Saint-Raphaël ; un détachement du 28e, en garnison à Draguignan, forma la haie d'honneur. Le curé constitutionnel de Fréjus, Maurine, vicaire épiscopal, harangua le prélat à la porte de la cathédrale ; le président Granet débita un long discours sur le serment que Rigouard prêta du haut des degrés de l'autel. Le Te Deum fut chanté, puis l'évêque célébra la Messe, et comme c'était le dimanche dans l'octave de la Fête Dieu, il officia à la procession du Très Saint Sacrement (51).

On ne perdit pas de temps : six jours après la prise de possession, le 2 juillet, la municipalité de Toulon écrivait aux deux curés de la ville de publier en chaire cet événement et d'en fournir le procès-verbal (58).

Dans le même temps, Rigouard, selon les exigences de la Constitution civile, choisit ses vicaires épiscopaux (59) : Jean Vachier, Thollon, Négrin, Gaillardet, Simon, Maurine, Héraud. Chautard, Mauric, Reverdit, Roman et Goirand. Reverdit était franc-maçon de la R. Loge "Les Amis" devenus "Frères de Fréjus" (60). Goirand qui était vicaire au Revest, docteur en théologie, était un prédicateur éminent (61).

Rigouard se rendit à Grasse le 4 juillet et toutes les administrations allèrent au devant de lui jusqu'en dehors de la ville pour l'accompagner à l'église. Le lendemain elles assistaient en corps à la Messe pontificale. Le 6 juillet, informées que l'évêque ayant su que le curé était appelé pour apporter le Saint Viatique à un malade voulait s'y rendre en personne, elles lui firent cortège. Enfin le 7, elles l'escortèrent sur la route de Cabris, et le directoire de Grasse écrivit à cette municipalité de lui rendre les mêmes égards dont il avait été l'objet à Grasse (62).

Poursuivant son itinéraire, il se rendit à Draguignan où il arriva le 8 juillet. La municipalité avait prévu par délibération du 5 juillet le programme de la réception, calqué sur ce qui s'était fait à Toulon. Un grand repas patriotique, qui rassembla 29 personnes, ponctua cette réception, des toasts enflammés furent prononcés. L'évêque profita là encore de son passage pour présider deux baptêmes. Pendant son séjour il logea chez M. La Plane, juge du tribunal, franc-maçon évidemment, de la loge "Parfaite Harmonie" à l'Orient de Trans.

Enfin Rigouard rejoignit officiellement Toulon le 18 juillet. Comme c'était la première réception officielle depuis qu'il avait pris possession du diocèse de Fréjus le 26 juin précédent, la municipalité adressa convocations et invitations à tous les corps constitués ; tous furent priés d'assister à la Messe épiscopale en l'église Sainte-Marie, célébrée à 9 h 30 (63).

Ce 18 juillet, il datait de Toulon un mandement pour se plaindre "des prêtres d'un Dieu de paix qui tâchent d'allumer les torches du fanatisme". C'est par ces termes qu'il désigne les réfractaires et les opposants qui déjà se manifestaient. Ordre était donné dans cet acte de soumettre à l'évêque les lettres d'approbation des vicaires, directeurs et confesseurs, afin de retirer les pouvoirs à tous ceux qui ne seraient pas dans le mouvement (64).

Il resta quelque temps à Toulon et y fit aussi des baptêmes. Selon Laugier, qui cite un manuscrit, il profita de ce séjour pour faire une visite au Club Saint-Pierre :

Arrivé à Toulon, Rigouard chercha à réconcilier tous les partis ; il se rendit dans le Club de Saint-Pierre (c'était le club des modérés), il y fit même la quête, mais le Club de Saint-Jean (aujourd'hui l'église Saint-François) lui en fit un crime et dès lors toutes ses intentions furent incriminées. Les esprits s'aigrirent, la haine s'envenima, les hommes religieux et les aristocrates furent bientôt en butte à des persécutions (65).

Le 24 septembre, M. Goirand, vicaire général, adressa à la municipalité une ordonnance de l'évêque, datée du 22 septembre, pour un Te Deum en l'honneur de l'acceptation de la Constitution par le roi (66). Ce fut le 27 septembre que Rigouard fit son entrée triomphale à Solliès-Pont.

Nous passons sur les événements qui ponctuèrent la vie de Rigouard en cette fin 1791 et en 1792 : il visita un certain nombre de paroisses de son vaste diocèse, il rencontra l'accueil toujours poli, souvent enthousiaste des clubs, des municipalités et des prêtres assermentés ; il se heurta violemment à l'action des assemblées et à l'impact qu'obtenaient auprès de ceux-ci et des populations qui leur restaient attachées, les mandements et les libelles envoyés régulièrement par les évêques titulaires des anciens diocèses de Grasse, Vence, Fréjus, Toulon, Glandèves, à qui personne n'avait jamais demandé leur démission. L'autorité civile en supprimant ces diocèses avait agi par abus de pouvoir.

Fréjus contenait un noyau remuant d'inséparmentés ; des couplets injurieux circulèrent bientôt contre l'évêque schismatique (67). Aussi, dès le 28 décembre 1791, il demanda à "transférer temporairement dans une autre ville sa résidence et le séminaire". Le 22 novembre 1792, il écrivait de Solliès où il résidait souvent aux "Administrateurs composant le Directoire du Département du Var" une lettre sur la "translation du siège épiscopal". Les raisons qu'il faisait valoir étaient : l'insalubrité de l'air de Fréjus, qui en écartait les séminaristes et les membres de son conseil, le défaut de centralité, le pillage à la date du 21 septembre de ses appartements trop isolés, la crainte de devenir la victime de "dévastateurs" ou de réfractaires.

Rigouard était mal à l'aise dans cette cité. Fréjus, par la Société populaire et par les officiers municipaux, fit obstacle à une détermination qui portait tort aux intérêts de la ville. La municipalité essaya d'intimider l'évêque, mais celui-ci fut inflexible : "Votre démarche démontre une ignorance des lois sur la résidence ; je suis trop patriote pour y manquer, ainsi qu'aux décrets sur la nomination de mes vicaires ; la résidence est dans le département ; quant aux dévastateurs, je n'entends pas parler des Fréjussiens que j'estime trop pour les avoir en suspicion, mais des passants, des étrangers, des gens sans aveu "etc. (68).

Le directoire autorisa le transfert qui se fit à Lorgues, en mars 1793. La municipalité de Lorgues lui donna asile dans l'ancien couvent des Bernardines. Le clergé de Lorgues était presque tout assermenté. Le lieu avait été choisi par le directoire et non par Rigouard qui avait reçu des offres de la municipalité de Brignoles où il serait allé volontiers ; il la remercia par lettre du 22 janvier 1794 : "Ils ont jugé de m'assigner provisoirement la ville de Lorgues et j'ai dû ne pas réclamer, parce que cette ville, disaient-ils, est plus centrale" (69).

Rigouard utilisa à Lorgues les ornements de l'ancien évêque de Fréjus qu'on gardait sous séquestre à Draguignan, promettant de les restituer en cas de décès, ce qui fut fait lorsqu'il quitta Lorgues (70).

Lors du mouvement fédéraliste où Rigouard faillit perdre la vie, les envoyés en mission. Barras et Fréron, pensèrent transférer l'évêché à Draguignan, par décret du 26 août 1793. mais cet arrêté ne fut pas exécuté (7D).

C'est donc à Lorgues que Rigouard passa la période sanguinaire de la Terreur : il eût à cette époque tragique le courage de prendre la défense du curé de Lorgues, Raynaud, arrêté à Marseille sous l'inculpation de sectionnaire, il témoigna pour le sauver. C'est à Marseille d'ailleurs que l'évêque constitutionnel des Bouches du Rhône, Roux, fut guillotiné en 1794, après avoir abjuré, avant de monter à l'échafaud, il se confessa et cria : "Vive Jésus Christ".

Grégoire, revenant en octobre 1793 de sa mission à l'armée d'Italie, s'arrêta à Fréjus et critiqua la décision de Rigouard d'abandonner la ville épiscopale traditionnelle et prestigieuse par l'antiquité de son siège ; il ignorait les contingences locales qui justifiaient la décision de l'évêque constitutionnel.

En 1795, Rigouard, qui ne se manifestait plus nulle part en tant qu'évêque, envoya son adhésion à l'encyclique des "Réunis", groupe qui sous la direction de Grégoire, avec Gratien (évêque constitutionnel de Seine Inférieure, sacré le 18 mars 1792), Saurine (évêque constitutionnel des Landes, sacré le 27 février 1791). et Royer (sacré en 1791. remplaçant à Paris Gobel, guillotiné en 1790, publia une lettre aux évêques constitutionnels sur la reconstitution de l'Eglise de France après les ruines accumulées par l'interdiction des cultes, la théophilanthropie, la déchristianisation et la déprêtrisation, persécutions systématiques organisées par les conventionnels qui avaient "mis en veilleuse les droits de l'homme", comme l'avait dit Robespierre, et le respect de la personne humaine, comme l'avait dit Grégoire (72).

A l'abolition des cultes par la Convention, Rigouard qui reçut une pension de 800 livres par mois, quitta Lorgues et se retira à Solliès où il résida depuis le 1er prairial an V (20 mai 1796) dans la maison de sa mère.

Le 8 novembre 1797 il prêta le serment civique à la municipalité et n'exerça plus que des fonctions curiales du 11 nivôse an VI (31 décembre 1797) au 6 frimaire an VIII (27 novembre 1799). Il signa tous les actes de baptêmes, mariages et décès de cette paroisse. Il ne réalisa aucune fonction épiscopale. Cependant, le 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798), il se rendit à la commune pour accompagner la municipalité sur la place publique où l'on célébrait la fête de la "juste punition du dernier roi de France", par la promenade civique, les chansons républicaines et les discours.

Ayant voulu officier pontificalement à La Farlède, son ancienne paroisse, il fut l'objet d'une contre-manifestation de la part de jeunes gens venus de Solliès-Pont.

Etant empêché d'assister au concile des constitutionnels encore en vie et en fonction, en 1797" il y envoya un député qui ne put être admis, faute de pouvoirs réguliers. Après le concile, il signa la "lettre synodique" où les "incommuniants" étaient appelés à l'union dans une même foi constitutionnelle.

Au cours de sa correspondance avec les "Réunis", il chercha à trouver un éditeur pour une poésie intitulée "La Henriade corrigée en 12 chants". Cet ouvrage resta inédit ainsi que quelques autres essais littéraires, dont on a dit qu'ils étaient éparpillés dans sa famille au gré des héritages.

Rigouard sacra l'évêque constitutionnel d'Avignon, François Etienne, le 29 avril 1798, assisté de Villeneuve (J.B. Roméo de), évêque de Digne, et de Raphaël, curé d'Entraigues. Il participa comme assistant avec François Etienne, évêque du Vaucluse, au sacre de J.B. Siméon Aubert, évêque d'Aix, qui fut célébré par de Villeneuve, évêque des Basses Alpes, le 5 juin 1798. Il participa aussi avec François Etienne au sacre de Champsaud, second évêque constitutionnel des Basses Alpes, le 5 mai 1799 " de Villeneuve étant décédé le 23 décembre 1798, c'est J.B. Aubert qui célébra le sacre.

En revenant de ces voyages, il visita quelques églises. Il semble d'ailleurs qu'en conformité aux décisions prises au concile de 1797. il voulut essayer de rétablir l'église constitutionnelle, car il commença la visite et la réorganisation des paroisses.

Cependant sa santé était ébranlée. Elle fut complètement compromise par la jaunisse qui se déclara à la suite d'une farandole patriotique à laquelle le maire le força d'assister. Malgré les soins de ses deux cousines germaines, il mourut le 25 floréal (15 mai 1800) (73). Il fut enterré dans le sanctuaire de l'église de Solliès-Pont par quelques ecclésiastiques de son obédience. Il ne semble pas qu'il ait rétracté ses erreurs (?); aucun document ne nous l'indique et tous ses actes jusqu'aux derniers jours de sa prouvent le contraire.

Le 17 août 1801, dans le discours de clôture du concile des constitutionnels tenu à Paris (on appela cette reconstitution l'Eglise grégorienne, car Grégoire en était le moteur principal), son nom fut mentionné par l'évêque Le Masle de Vannes; ensuite on ne parla plus de Rigouard, ni à Paris ni dans le Var.

IV - L'ACTION PASTORALE ET LA THEOLOGIE DE RIGOUARD

Tout pasteur est établi pour gouverner et enseigner la communauté qui lui est confiée, selon le mot de saint Paul "Oportet episcopos regere ecclesiam Dei". On sait que "regere" signifie à la fois conduire, au sens de "gouverner", et conduire les esprits, les intelligences, au sens "d'enseigner". Il s'ensuit deux parties : l'action pastorale et la théologie de Rigouard.

A - L'action pastorale

- D'abord les visites pastorales. Il les accomplit dans les principales paroisses, dont Grasse et Vence, où il nomma, en février 1792, l'abbé Pons pour son grand vicaire, et où il vint le 11 de ce mois, à la demande des Vençois, bénir le drapeau du 2^e Bataillon du Var : on offrit à l'évêque "vertueux et patriote" un excellent repas ; le 13 mars, on le reçut en grande solennité ; et finalement le 14 avril on bénit le drapeau, le commandant Sanglier y alla de son discours ampoulé et patriotique, remerciant "le pontife sacré qui vient de faire la bénédiction orthodoxe".

La fête se termina par un banquet tricolore et phrygien, et le 16 avril Rigouard alla recevoir à Saint-Paul une ovation remarquable de la part des patriotes.

- L'ouverture du Séminaire. Elle fut annoncée par une lettre circulaire du 7 décembre 1791. Ce séminaire demeura squelettique, il reçut quelques élèves peu nombreux ; on trouve mention de quelques ordinations : l'abbé Christine du canton de Grimaud, deux autres à Solliès Pont : l'abbé Roubaud et l'abbé Buisson, et Alexandre Villeneuve à Seillans.

- Le 10 décembre 1791. Rigouard prescrivit trois jours de prières pour faire cesser les calamités publiques.

- Organisation et répartition des paroisses du département, selon les normes e la Constitution civile du clergé (Titre I, art. 15 et 16). Ce travail qui prit beaucoup de temps fut si bien fait qu'il demeura maintenu après le Concordat, sauf quelques corrections de détail.

- Le 14 janvier 1792 ordonnance pour faire ajouter trois oraisons pour le pape à la fin de la Messe. Curieuse initiative pour un schismatique !

- Le 28 septembre 1792, il donna, depuis Solliès, une ordonnance réduisant les fêtes chômées. Il garda dans la série des jours fériés : le 6 janvier : l'Épiphanie ; le lundi et le mardi de Pâques ; l'Ascension ; la fête Dieu ; l'Assomption au 15 août ; la Toussaint et la Noël. On sait que le Concordat réduisit à quatre fêtes seulement les jours fériés en plus des dimanches : cette décision reste la règle encore aujourd'hui (Ascension, Assomption, Toussaint, Noël).

La Société républicaine de Toulon le remercia pour cette décision le 13 janvier 1793 ("Les fêtes, écrivait-elle, ne servant qu'à détourner le peuple des nobles travaux du labourage, elles nuisent à l'intérêt des familles en consommant dans les cabarets et guinguettes une partie du produit de leurs travaux").

- A la même époque, il s'intéressa au sort des écoles de filles de Toulon et de Solliès, dirigées par des religieuses qui "font la guerre aux lois et qui forment des ennemis de l'État en instillant le venin de la révolte avec les principes religieux. En 1792, alors que le roi n'est plus souverain on ose encore prier pour lui". Il interdit l'enseignement à ces religieuses.

En 1792, dans l'arrondissement de Grasse, par suite du grand nombre d'émigrés réfugiés à Nice, s'exerçait une énorme propagande anti-révolutionnaire faite par le clergé insermenté. Dans cette lutte, Rigouard s'appuya constamment sur les clubs : "il visitait tour à tour les églises et les clubs, souvent mieux reçu dans ceux-ci que dans celle-là. Son autorité était sapée de tous côtés ; les évêques légitimes lançaient contre lui des censures, les prêtres insermentés des pamphlets, les laïques des chansons satiriques".

Le 2 juillet 1792 (an IV de la Liberté), il se plaint que le mandement publié pour la "prospérité de nos armes" n'a pas été remis à Barjols et à quelques autres paroisses du district. Difficultés à Valcluse, à Roquesteron, à Tourrettes et à Gréolières Basses, paroisses où les "curés révolutionnent les femmes et répandent des écrits contre les nouvelles lois françaises". De même le curé Charrier d'Andon, réfugié à Sigale, fomenta la révolte.

A Vence, on l'a dit, le 14 avril 1792, Rigouard fut reçu par le "Club des défenseurs de la Constitution et des vrais Amis de la Paix", et proclamé président de la séance. Il prêcha avec éloquence en faveur de la Constitution et des idées nouvelles. Il se rendit ensuite au Calvaire, suivi par la population, y fit sa prière et y chanta l'hymne "du temps". Quittant Vence, il rentra directement à Fréjus pour repartir aussitôt pour Brignoles, ainsi que le montre sa lettre du 20 à la municipalité de Toulon.

Quand il fut à Lorgues, il continua au ralenti ses activités épiscopales : peu de visites pastorales, peu de confirmations, les assermentés n'arrivant pas à avoir les enfants au catéchisme, tandis que celui-ci ne fut pas interdit par les décrets de la Convention sur l'abolition du culte.

Après l'interdiction du culte par la Convention et quand il gagna Solliès, il mit en veilleuse son activité d'évêque, le climat politique et social ne se prêtait à aucune manifestation épiscopale ; il remplit, on l'a dit, les fonctions du curé du lieu.

Quand les temps devinrent meilleurs, il exerça son rôle de consécrateur d'évêque, comme je l'ai dit.

Au total, un gouvernement du diocèse fort chaotique, partiel, superficiel et parsemé de difficultés, d'embûches et d'oppositions.

B – La Théologie de Rigouard

Le peu de documents (en particulier de mandements) que nous avons de lui ne permet pas de cerner en profondeur sa pensée théologique. On peut cependant dévider à ce sujet quelques réflexions d'après les textes qui nous restent.

- La Foi. Il l'avait sûrement, mais elle ne transparait jamais dans une catéchèse précise ou dans des affirmations péremptoires. Elle se devine en filigrane, timidement dans des expressions brèves : "le don parfait qui descend du Père des Lumières", "remercions la divine Providence" ; les fêtes : "jours de grâce qui exaltent les facultés de notre âme", "les pieux sentiments qui doivent nous animer", etc. Formules vagues. Rigouard ne traite jamais de la Foi comme vertu théologique. La théologie du Concile de Trente lui est d'autant moins familière que les décrets de ce Concile n'avaient pas été publiés en France, le parlement de Paris s'y étant opposé.

L'Eglise. Il ne la conçoit pas comme la communauté des croyants dont le Christ est la tête et dont nous sommes les membres ; elle est pour lui une société dont le patron pasteur émane de la volonté populaire par élection du peuple (croyant et non croyant).

Il fait fi de l'institution christique des Apôtres et de Pierre comme tête du collège apostolique ; s'il invoque la religion catholique, apostolique et romaine, il n'entend pas donner au dernier terme le sens canonique et juridique signifié par la volonté du Christ et l'interprétation commune de la tradition et des Pères de l'Eglise. Son essai de justification dans sa longue lettre pastorale du 23 mai 1791 en donne l'évidence : cette lettre est remplie de sophismes provenant de l'oubli de la réalité que sont le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction, le pouvoir d'ordre dépendant de l'Ordination, l'exercice du pouvoir de juridiction dépendant de l'autorité, ce pouvoir étant la possibilité d'exercer l'ordre dans un territoire donné ou dans une communauté déterminée (ex. l'évêque aux armées).

- Il formule des erreurs (en particulier dans sa lettre sur les brefs du pape du 8 juin 1791), en se retranchant derrière les droits de l'Eglise gallicane (il semble oublier que celle-ci était régie par le Concordat de 1516 dans lequel le pape avait délégué sa juridiction au roi pour la nomination des évêques en France, à condition que l'investiture soit donnée par le pape) ; or l'Assemblée nationale n'avait signé aucun concordat avec Rome lui déléguant cette juridiction avec cette restriction. Si l'élection avait lieu dans l'Eglise des premiers siècles, c'était par autorisation tacite et ordinaire du pontife romain, représenté par le métropolitain ; les électeurs étaient forcément les membres des communautés catholiques et non les hérétiques ou les schismatiques (cf. les Lettres de saint Clément de Rome, de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin, et même de saint Véran, évêque de Vence, etc).

Il soutient la supériorité du concile général sur le souverain pontife ; mais il oublie que pour qu'il y ait concile général, il faut la présence de l'évêque de Rome ou de son délégué (d'où sophisme) ; le collège apostolique n'était tel qu'avec la présence de Pierre, on le voit au Concile de Jérusalem (act. XV)

- Les sacrements. Il n'en parle jamais "ex professo" ; il n'en fait aucun exposé pour l'instruction des fidèles, on ne connaît que l'existence d'un mandement de Carême, aussi plat que vide de substance théologique, sur le péché, la pénitence, le pardon, le jeûne et l'abstinence. Aucune théologie du baptême et du mariage, aucune directive pour l'administration de ces sacrements.

Au total, sa "théologie" se réduit à une "sociologie" souvent discutable sinon erronée. Il fut sûrement un homme loyal, droit, sincère, et honnête, il fut sûrement fidèle à ses engagements sacerdotaux et épiscopaux, mais il ne fut pas à la hauteur à laquelle Saint Paul demande à l'évêque de s'élever "regere ecclesiam Dei".

- Prêtre libéral, il se donna de toute son âme aux idées généreuses qui ont marqué le cheminement de la Constituante et qui ont été piétinées par la Convention et le Directoire. Il s'est appliqué à les réaliser dans sa sphère en polémiquant avec ses multiples adversaires, il sut traverser la tourmente de la persécution (combien de constitutionnels passèrent à l'échafaud !) sans jamais avoir été compromis, ni même semble-t-il suspecté. Il estimait ce qu'il appela la Religion, mais qu'entendait-il par là ? le lien avec Dieu ; re-ligare, l'approfondissement des vérités dites de Foi, re-legere, ou bien une simple et vague religiosité s'accommodant des rites comme formules et gestes magiques sans aller jusqu'au sens profond d'ouverture vers le "Tout Autre" par le Christ, Fils de Dieu fait homme, mort et ressuscité pour le salut de tout homme et de tous les hommes, et qui nous révèle qui est Dieu que personne ne vit jamais, dit saint Jean, mais dont le Christ nous révèle par sa personne son enseignement et son oeuvre que l'Innommable", le "Non Nommable", signifié par le tétragramme "Yahweh", le "Tout Autre", est amour, paternité, miséricorde.

Cet enseignement d'un christianisme fondamental que la primitive Eglise appelait le "kerygme", Rigouard ne le donna jamais ; sans doute voyait-il dans la "Religion" un moyen de contact étroit entre les hommes, entre la Nation et l'Eglise, un sentiment qui engendre l'altruisme (il le montra au risque d'être considéré comme suspect, lorsqu'il écrivit pour sauver le curé de Lorgues emprisonné à Marseille), et non en engagement de Foi.

S'il ne fut pas en communion avec le Saint Siège, s'il n'avait pas l'envergure d'un théologien patenté, s'il ignorait les arcanes de l'exégèse biblique et le formidable enseignement des Pères des premiers siècles chrétiens (il n'y a presque jamais de citations de l'Ecriture ou des Pères de l'Eglise dans ses textes, pour appuyer ses assertions), s'il n'avait de l'histoire de l'Eglise et des décisions conciliaires qu'une connaissance fragmentaire et vague, ne lui en faisons pas grief, il n'était pas le seul en ce cas parmi les constitutionnels, comme parmi les réfractaires ; saluons le, à travers deux siècles de distance, pour son intégrité et pour son dévouement, et redisons lui, en terminant, ce que le citoyen Joseph Valéran d'Hyères lui soumit en guise de toast au repas que la municipalité de cette ville lui offrit lors de sa visite, le 1er janvier 1792 :

Jadis un siège épiscopal En France, était un prix banal Pour la jeune noblesse... Mais aujourd'hui la Nation Qui chérit la Religion Y place la Sagesse

NOTES

1. Arch. Dioc. de Toulon, registre de catholicité 1750-1790.
2. "La Franc-maçonnerie et la préparât ton de la Révolution", par Gaston Martin, P.V.F., Paris 1926.
3. "Un rituel maçonnique" dans Bulletin de la Soc. acad. des Antiquaires, déc. 1953. P- 167.
4. Le pape écrit : "Réfléchissant aux très graves dommages provenant du fait de ces hommes, à la société civile et à la société religieuse, ayant mission de sauver les âmes, nous enjoignons à tous les fidèles, au nom de la sainte obéissance, de ne pas s'agréger à ces sociétés de francs-maçons. Nous leur interdisons de les propager ou de les favoriser. Bien loin de là, tout chrétien doit s'abstenir de ces réunions, convents, congrès, sous peine d'excommunication encourue immédiatement, et exclusivement réservée à notre personne".
5. Cf. Dict. cath., t 4, col. 1507.
6. C'est ainsi qu'en de nombreux bourgs et villes, les membres du clergé y tinrent une place considérable. Voici, par exemple, la composition de la loge du "Tendre accueil" de Glandeuil, à l'Orient d'Angers, en 1770 : Vénérable : Legrand, prieur de l'abbaye de Saint Maur sur Loire ; premier surveillant, Davy, bénédictin, procureur de Saint Maur sur Loire ; orateur, Waillant de la Motte, chanoine de la cathédrale d'Angers, théologal ; expert, Grappet, prieur à Angers. Parmi les membres on relève, en outre six chanoines, cinq bénédictins, un archidiacre. En 1789. vingt-sept vénérables (dont cinq de Paris) étaient membres du clergé.
7. La franc-maçonnerie sortit de la période d'engourdissement de la Révolution dès 1796. Plus tard, Napoléon nomma grand-maître son frère Joseph. Il imposa entre le Grand Orient et le Rite écossais une union factice. La dévotion des francs-maçons à l'empereur alla très loin : une loge prit le nom de "Napoléomagne". "L'empire fut essentiellement maçonnique", a affirmé M. Leray, ancien grand maître de Grand Orient de France. Après la chute de l'empire, la franc-maçonnerie conserva son loyalisme au régime établi : elle se fit donner des princes comme grands maîtres. Elle se compromit le moins possible avec les mouvements révolutionnaires notamment avec la Charbonnerie. Sur le plan religieux, elle continua d'attirer les catholiques, en affirmant qu'elle respectait toutes les croyances sincères (cf. Dict. cath., t. 4, col. 1503)
8. cf. La libre pensée et la franc-maçonnerie dans les Bouches du Rhône de 1790 au XXe siècle, par Estier et Busquet, Marseille 1923.
- 9- Cf. Latil, Histoire civile et religieuse de Grasse, p.98 sv.
10. Tous les renseignements qui sont donnés concernant la loge "La Réunion" et l'appartenance de Rigouard, sont extraits de l'ouvrage de Fraysse : Jean Joseph Rigouard, Institut historique de Provence, Marseille, 1928.
11. Pour comprendre cette datation, 11 faut se souvenir que la franc-maçonnerie s'est donné des origines légendaires ; elle remonterait à Adam même (?) ! Le calendrier maçonnique note officiellement une antiquité adamique en ajoutant 4.000 ans à l'ère chrétienne : ainsi le 4e mois de l'an 5782 est le mois d'avril 1782. (Cf. Gaston Martin, Manuel d'histoire de la franc-maçonnerie et Dict. cath. t. 4, col. 1488.

12. Il ne faut pas oublier que l'époque antérévolutionnaire et révolutionnaire fut par excellence l'époque des discours et des serments.

13. Voici quels étaient les nouveaux frères : Joseph Charles de Belman, bourgeois à Brignoles ; Charles Denis de Serre, de Luxeuil, aumônier de la Marine à Toulon ; César Labey de Sauvigny, de Vesoul, officier dans le régiment d'Artois d'infanterie ; Pierre Baudoin, bourgeois à Solliès ; J.B. Laure, bourgeois, de Solliès, tous les cinq maîtres.

14. Le tableau au 24/4/5784 indique, entre autres changements :

Vénéral : Rigouard

Premier S. : Colin ; deuxième S. : Mazan

Orateur : Baudoin ; orateur adj. : Lieutaud

Secrétaire : Laure ; sSecrét. adj. : Artaud

Membres nouveaux : Joachim Escudier, chirurgien

Associés libres : Jean Gabriel de Gros Bois, chevalier de Malte ; Rey, prêtre dominicain, curé.

Le tableau de 1785 porte comme nouveaux membres : Jean Clinchard, maître chirurgien ; Joseph Julien, prêtre capucin ; Joseph Rey, prêtre dominicain, est toujours associé libre.

15. Reboul, "Biographie varoise". Mss Bibl. munie. Draguignan.

16. Commende : dépôt d'un bien ecclésiastique (abbaye, prieuré, etc.) à un clerc ou à un séculier qui percevait les revenus de ce bénéfice, mais confiait le pouvoir spirituel à un délégué appelé "prieur claustral". L'institution de la commende a caractérisé la vie monastique en Europe du XVe au XVIIIe siècle. La commende, que le Concile de Trente n'osa pas supprimer, fut la principale cause de la décadence de la vie monastique : elle enrichissait des intrus (souvent des séculiers) au détriment des abbayes et livrait celles-ci à des abbés "commendataires" qui favorisaient l'introduction de l'esprit mondain dans les cloîtres. Dans la France de 1789. sur 1.150 abbayes d'hommes, il y en avait 850 en commende.

17. Au sujet des "congruistes", il faut savoir qu'au XVIIe et au XVIIIe s., les curés se divisaient en deux catégories. Une partie d'entre eux percevaient les revenus et les dîmes attachés à leur bénéfice : c'étaient les curés "décimateurs". Les autres recevaient un traitement fixe, nommé "portion congrue", que leur versait une abbaye, un chapitre... (Revenus et dîmes de la cure s'en allaient à cette abbaye, à ce chapitre : c'étaient les curés "congruistes". Les uns et les autres avaient, en outre, leur casuel et une certaine part des fondations. En quelques provinces, il semble que le nombre des curés décimateurs restait supérieur à celui des curés congruistes. L'Assemblée constituante, en nationalisant les biens d'Eglise, étendit pratiquement à tous les curés le système de la portion congrue ; mais elle fixa ce traitement à la somme minimum de 1.200 livres. Le régime concordataire inauguré en 1802 le ramena à 1.000 francs.

18. Elleon de Castellane Mazaugues émigra à Nice et de là à Vintimille d'où il date le 1er février 1790 son mandement pour le Carême ; en octobre 1792 il est à Turin, il s'y trouve encore en septembre 1793 d'où il écrit une lettre aux fidèles de Toulon alors occupée par les Anglais.

Plus tard, il émigra en Autriche, et, n'ayant pas donné sa démission en 1801, il mourut à Udine en 1806

19. A.N., B.a. 81.

20. Cette église a aujourd'hui disparu, elle fut démolie au XIXe siècle.

21. Cette église fut convertie en salle de Cour d'assises. Elle devint plus tard chapelle du collège. Elle fut transformée par la suite et divisée en plusieurs salles.

22. Le premier évêque de la Provence qui émigra, fut Mgr de Castellane Mazaugues, de Toulon, qui rejoignit Nice début 1790 puis passa à Vintimille {cf. note 18}.

Mgr de Beausset quitta le diocèse de Fréjus pour Nice fin octobre 1790.

Mgr de Prunières émigra à Nice ; il quitta Grasse le 21 juin 1791.

Mgr Pisani de la Gaude quitta l'évêché de Vence le 21 janvier 1791 et émigra à Nice le 21 mai 1791.

Mgr Hachette des Portes quitta Glandèves en janvier 1792 {ou fin décembre 1791}. il séjourna à Puget Théniers, puis rejoignit Nice.

23. Voici le discours que tint Mougins de Roquefort aux membres du Tiers état qu'il venait de rejoindre le 15 juin 1789 :

"Messieurs, il me tardait de me rendre dans la salle nationale pour procéder avec le concours des ordres à la vérification des pouvoirs, et travailler de concert à l'œuvre de la régénération publique. Des motifs de prudence, l'espoir de paraître avec tous mes co-députés, avaient suspendu mes démarches, sans affaiblir mes sentiments ni altérer mes résolutions. Mais il ne m'est plus permis de différer : je dois céder à mon devoir et à l'intérêt de l'Etat. Ma joie sera à son comble, dès que, mes pouvoirs étant légalement reconnus, je pourrai, comme vrai représentant de la nation, m'occuper sans délai des grands objets qui nous rassemblent, et contribuer avec vous, messieurs, mes frères et mes amis, à la gloire du trône, au bonheur de l'Etat et à la félicité générale. Il me reste un dernier vœu à formuler, il est digne de l'auguste et sacré ministère que j'exerce : c'est celui de l'union générale des sentiments ; c'est celui de voir arborer par les classes de tous les citoyens qui composent les états généraux, l'olivier de la paix et de la concorde. N'abandonnons pas, messieurs, ce doux espoir : il serait consolant pour la nation et bien précieux à mon cœur. Mes pouvoirs sont compris dans les mêmes actes que ceux des autres députés de la sénéchaussée de Draguignan. J'en demande la vérification".

24. A.C. de Solliès-Pont, cité par Fraysse, op. cit., p. 34.

25. Le nouveau diocèse qui fut l'évêché constitutionnel du Var comprenait en entier, les précédents diocèses de Fréjus, de Toulon, de Grasse et de Vence. Il prenait en outre :

1°- au diocèse d'Aix : Vinon, Ginasservis, la Verdière, Rians, Esparron, Saint-Martin, Brue-Auriac, Pourrières, Seillons, Châteauvert, Olières ; Correns (rive droite de l'Argens), Pourcieux, Bras, St. Maximin, le Val, Tourves, Brignoles, Rogiers, la Celle, Camps, Mazaugues, Besse, Garéoult, La Roquebrussanne.

2°- au diocèse de Marseille : Saint-Zacharie, Nans, le Plan d'Aups, la Sainte Baume, Signes, Méounes, le Castellet, le Beausset, la Cadière.

3°- au diocèse de Riez : les Salles, Aiguines, Trigance, Bauduen, Baudinard, les Rouvières, Artignosc, Saint-Julien-le Montagnier, Régusse, Moissac, Vérignon, Montmeyan, Tavernes, Varages.

4°- au diocèse de Senez : le Bourguet, Saint-Auban, les Lattes ;

5°- au diocèse de Glandèves : Collongue, Sagne, Prignolet, les Mujouis, Sallagriffon, le Briançonnet, Gars, la Roque-Estéron (rive droite), Aiglun, le Mas, Conségudes, les Ferres.

Ajoutons que par suite de l'annexion de l'arrondissement civil de Grasse au diocèse de Nice, en 1886, le diocèse de Fréjus a perdu tout ce qui constituait les évêchés de Grasse et de Vence, tout ce qui provenait des diocèses de Glandèves et de Senez, le Bourguet excepté, et de plus six paroisses qui faisaient partie du territoire fréjussien en 1789, savoir la Val-de-Roure, Séranon, la Doire, Escragnolles, Mandelieu et la Napoule.

26. Teneur de ce certificat (A.M. de Solliès-Pont) :

"Nous soussignés, président et secrétaires de l'Assemblée nationale, certifions que M. Rigouard, curé de la Farlède-Solliès, député de Toulon, département du Var, a prêté le vingt sept décembre 1790, séance du matin, son serment civique dans les termes prescrits par le décret de l'Assemblée du 27 novembre 1790, ainsi qu'il est porté dans le procès verbal dudit jour. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat, et y avons fait apposer le sceau de l'Assemblée nationale. A Paris, ce vingt neuf décembre 1790" (suivent les signatures)

27. Claude Eustache François Marolle, né à Saint-Quentin, le 4 avril 1753, devint en 1783 curé de Saint Jean à Saint-Quentin. Elu à la Constituante, il fut un ardent défenseur des idées nouvelles et de la Constitution civile du clergé. Il prêta serment le 27 décembre 1790, et le 5 février 1791 il était élu évêque de l'Aisne.

Sacré par Talleyrand le 2k février dans l'église des Oratoriens, il fit une entrée solennelle à Soissons le 6 mars, eût maille à partir avec ses vicaires épiscopaux qui, sous prétexte "d'égalité", voulurent réduire son rôle à être l'exécutant pur et simple de mesures arrêtées par son presbyterium. Il ordonna en 1792 une vingtaine de prêtres qui se hâtèrent d'apostasier. En 1793. la municipalité de Soissons lui interdit l'usage du fauteuil dans les cérémonies, comme signe "d'anti-égalité", ainsi que le port de la soutane violette, de la mitre et de la crosse "emblèmes de la féodalité" ! Mobilisé lors de la déclaration de la patrie en danger (il n'avait que 39 ans), il fut capitaine dans la Garde nationale. Il remit sa lettre d'ordination avec ses prêtres assermentés en novembre 1792. Pour vivre, il devint garçon de salle à l'Hôpital militaire de Soissons. Il mourut victime d'une épidémie, le 2h avril 1793 et eût des obsèques civiles.

28. Louis Alexandre Expilly, naquit à Brest le 2k février 1742.

Bachelier en Sorbonne, il fut nommé curé de Saint-Martin en Morlaix. Les conflits qui sévirent en états de Bretagne et entre les trois ordres, l'opposition de M. de la Marche, évêque de Léon, retardèrent l'élection aux états généraux. Expilly, élu par ses confrères, rejoignit Versailles après la réunion des ordres en juillet 1789. Le 5 février 1790 il fut introduit avec 1k nouveaux membres au "Comité ecclésiastique" pour assurer au projet de Constitution civile du clergé la majorité nécessaire ; il devint président du Comité et milita pour l'aboutissement de ce décret. La mort de M. de Saint-Luc, évêque de Quimper, le 30 septembre 1790, précipita l'élection d'un nouvel évêque, par delà le choix des vicaires capitulaires opéré par le chapitre aussitôt dissous, et malgré l'avis de l'évoque de Léon. Expilly fut élu évêque du Finistère le 31 octobre 1790, par 233 suffrages sur 400. Curieusement et contrairement à la Constitution civile qu'il avait fait voter, il sollicita une bulle pontificale, il adressa au pape un mémoire approuvé par M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, et transmis à Bernis à Rome. Il attendit en vain la réponse et essaya de se faire sacrer par M. de Girac, évêque de Rennes, qui refusa, de même que les autres évêques de la province. Finalement le tribunal du district de Quimper lui désigna Talleyrand pour le sacrer et le mettre en possession, ce qui eût lieu le 24 février 1791-

A Quimper il fit des ordinations multipliées et hâtives, les justifiant par une boutade ; "Quand on n'a pas de chevaux, on laboure avec des ânes" ! Il souscrit le 1er juillet 1792 à l'arrestation des prêtres réfractaires décrétée par le directoire du département. Finalement devenu président de ce directoire, il fut destitué par tous ses collègues et fut déféré au tribunal révolutionnaire ; condamné à mort, il fut guillotiné à Brest le 22 mai 1794. Ayant confessé plusieurs de ses collègues, il monta à l'échafaud en disant : "C'est beaucoup de paraître le même jour au tribunal des hommes et au tribunal de Dieu".

29. La Constitution civile du clergé avait supprimé l'exigence de recourir au pape pour en obtenir les bulles d'institution canonique (Titre II, art. 19).

30. Les biographes de Talleyrand (Lecour Gayet, t I, p. 132, et surtout Orioux, p. 164), estiment qu'il joua la comédie ce jour là ; l'opinion contraire est soutenue par Leflon (dans Monsieur Emery, t.I, p. 206, et dans Hist. de l'Eglise de Fliche et Martin, t. 20, p. 75).

Dans ses Mémoires (t I, p. 125-126), Talleyrand écrivit : "Qu'en voulant ordonner de vrais évêques il valait éviter le presbytérienne et sauver la constitution hiérarchique de l'Eglise", car les nouveaux élus ne pouvaient tenir leur caractère épiscopal que de personnes elles-mêmes revêtues de ce caractère, c'est-à-dire d'un évêque validement ordonné. On a prétendu, malgré ce qu'il en a dit dans ses Mémoires, que pour Talleyrand la vérité fut tout autre (Cf. Talleyrand, par Lecour Gayet, t I, p. 164 sv.), ce qui le fit agir ce fut en fait une raison personnelle qui n'avait rien de prophétique ni d'héroïque, ce fut la peur ! Etienne Dumont raconte à ce sujet une singulière confidence qu'il avait reçue de Talleyrand en mars 1792, dans la chaise de poste qui les ramenait tous deux de Calais à Paris ; dans la conversation, Talleyrand rapporta entre autre comment avait eu lieu la consécration par lui du nouveau clergé en la personne des deux premiers évêques constitutionnels, Marolle et Expilly : l'évêque de Babulon, Dom Miroudot du Bourg, et l'évêque "in partibus" de Lydda, Gobel, avaient promis leur concours à la cérémonie, qui réclamait la présence de trois évêques ; au dernier moment ils hésitaient à tenir leur promesse. Talleyrand va trouver l'évêque de Babylone, il l'informe que l'évêque de Lydda est sur le point de les abandonner, pour lui-même il ne veut pas courir le risque d'être lapidé par la populace ; ce disant, il faisait jouer un petit pistolet dans ses mains, car il était prêt à se tuer si l'un des deux évêques devait, par son absence, empêcher la célébration de la cérémonie. Effrayé par cette menace de suicide, qui allait peut-être s'accomplir sous ses yeux, l'évêque de Babylone ne refusa plus son concours, et l'évêque de Lydda agit de même. Gouverneur Morris confirme indirectement ce récit. Il rapporte dans son Journal, à la date du 24 février 1791. que l'évêque d'Autun avait une peur horrible de la mort ; des menaces lui avaient été adressées, il craignait que les membres du nouveau clergé ne le fissent assassiner, sans doute s'il ne procédait pas à la cérémonie du sacre, d'où devait sortir la nouvelle Eglise. Le 23 février au soir, en rentrant chez elle, Mme de Flahaut avait trouvé dans une enveloppe un testament de son ami qui l'instituait son héritière. De ce document inattendu elle rapprocha certains propos qu'il avait laissés échapper, et elle avait conclu qu'il avait pris le parti de se détruire. Elle passa la nuit dans une inquiétude mortelle. Talleyrand, qui dans son fort intime se souciait aussi peu de l'Eglise nouvelle que de l'Eglise ancienne, avait donc accepté de sacrer les nouveaux évoques, il n'avait cependant comme l'a dit un pamphlétaire : "Ni le cœur assez droit, ni les mains assez pures". Le bruit avait couru, dès 1790, que l'évêque d'Autun avait à son service une équipe de gens d'Eglise qui avaient la charge de faire la toilette de ses discours et de leur donner le ton voulu ; on citait l'abbé Laubry, grand vicaire de Reims, l'abbé Bourlier, qui fut son collègue à Saint-Sulpice, l'abbé des Renaudes, son grand vicaire. Un pamphlétaire, dans le périodique les Actes es Apôtres, cristallisa ces bruits, en mars 1790 : "Sans talent, peu d'esprit, beaucoup de suffisance, Sous Calonne, à la Bourse, escroquant dix pour un. Et dans son vieux sérail outrageant la décence. Tel on vit autrefois le pontife d'Autun.

Plus heureux qu'aujourd'hui, sa honte est moins obscure ;
Froidement du mépris il affronte les traits ;
Il conseille le vil, enseigne le parjure,
Et sème la discorde en annonçant la paix.
Sans cesse on nous redit qu'il ne peut rien produire
Et que de ses discours il n'est que le lecteur ;
Mais ce qu'un autre écrit, c'est lui seul qui l'inspire,
Et l'on ne peut du moins méconnaître son coeur."

31. Voici la lettre de Mgr de Beausset (A.D. Var, L.1081) :

"Aix, le 30 août 1790.

Accoutumé, messieurs, à ne cacher aucune de mes actions, je suis toujours prêt à en rendre compte à tout le monde. Mes diocésains connaissent mon zèle pour leur bonheur spirituel ; ils m'ont rendu cette justice dans tous les temps ; si j'ai été plus ou moins éloigné d'eux dans certains moments, je me suis toujours félicité que d'autres devoirs m'aient mis à portée de m'occuper (souvent avec quelque succès) de leur plus grand avantage. Des circonstances imprévues ou malheureuses m'ont fait différer de jour en jour en dernier lieu de jouir de la douceur de me trouver au milieu d'eux ; ils me rendront le témoignage que mon administration n'a souffert aucun délai. Sans vous fatiguer de détails qui intéressent peu la plupart d'entre vous, messieurs, je vous dirai que j'ai éprouvé des malheurs multipliés : maladie, mort, vols, assassinats. Toutes ces épreuves se sont succédées dans l'intérieur de ma famille et Dieu seul a daigné me soutenir et me conserver au milieu de ces afflictions. Ma santé (car la nature ne perd point ses droits) a été altérée ; les grandes chaleurs ont fait suspendre aux personnes qui veulent bien s'y intéresser, les soins qu'elles venaient de reprendre pour la réparer ; presque tout ce qui m'entoure est malade ou me donne à chaque instant de nouvelles craintes. A ces douleurs se joignent des injustices multipliées que ma famille éprouve et que j'éprouve moi-même ; elles ne laissent qu'à moi le moyen de faire part du peu que j'ai à ce qui m'est cher. Au milieu de ces agitations, j'ai reçu la lettre que vous avez été invités à m'écrire. J'oublie, dans le moment, ma santé et je compte rentrer dans mon diocèse dans le courant de la semaine. J'ai l'honneur d'être, messieurs, avec un respectueux attachement, votre très humble et très obéissant serviteur.

+ Em. Fr. Ev. de Fréjus".

32. Voici la conclusion de la lettre de Mgr de Beausset à Maurine :

"Pour moi, invariablement attaché à mon devoir, fidèle à la mission qui m'a été confiée, je veillerai sur mon troupeau, je lui distribuerai le pain de la parole, je m'efforcerai de le ramener aux principes de la véritable doctrine qu'on attaque avec un acharnement aussi impie que scandaleux. Malheur à moi si j'entreprenais de faire des fonctions épiscopales, d'exercer le moindre acte d'autorité dans un diocèse où l'Eglise ne m'a pas envoyé, où elle me défend sous les peines les plus sévères d'exercer les fonctions d'évêque... Je vous ordonne de lire cette lettre à votre confrère et à tous les prêtres approuvés de mon Eglise et de la répandre dans mon diocèse, autant qu'il sera possible, en faisant faire des copies. Je vous en fais un devoir de conscience... C'est principalement les prêtres que je dois instruire ; je me persuade qu'on travaille à leur faire illusion, et malheur à moi si je négligeais de les détromper. Vous serez mon organe en leur faisant part de cet exposé simple de la véritable doctrine. Je vous chéris, mon cher curé, en Jésus Christ. 3 nov. 1790".

33- C'est lors de ce passage sans doute que l'argenterie de l'évêque fut cachée dans le puits dit de Saint-Jean, à l'angle de la cour méridionale de l'hospice. Un soldat malade la ramena un jour, accrochée au seau, en puisant de l'eau. Cette argenterie fut rendue à la famille en partie et au Grand Séminaire où l'on se servit longtemps des couverts marqués aux armes des Beausset-Roquefort.

34. Cf. Matthieu XVI, 18, et Luc XXII 31-32, etc.

35. Citons quelques pensées des écrivains et Pères de l'Eglise des premiers siècles du christianisme : Tertullien : "Quelque chose a-t-il échappé à Pierre, appelé la pierre sur laquelle sera bâtie l'Eglise, à qui ont été confiées les clefs du royaume des cieux ? (De Praescript. 22). Saint Cyprien : "Sur un seul (le Christ) bâtit son Eglise" (De Unit. Eccl. 4). Saint Cyrille de Jérusalem : "Pierre, le coryphée et le chef de file des Apôtres" (Catéch. 2, 19).

36. La lettre de Mgr de Beausset, écrite de Nice le 28 mars, contenait huit articles : 1^o- Protestation contre toute élection ; 2^o- contre toute prise de possession ; 3^o- contre toute consécration ; 4^o- contre tout acte de juridiction du faux pasteur ; 5^o- contre toute nouvelle organisation du clergé cathédral ; 6^o- contre toute suppression de curés et tout démembrement des territoires curiaux ; 7^o- menace d'user des armes spirituelles ; 8^o- déclaration que toute la publicité possible est donnée à cette protestation à défaut des formalités légales devenues impossibles. Elle était ainsi datée :

"Fait à Nice où je suis réfugié pour exercer librement mon ministère, le 28 mars 1791. + Em. Fr. Evêque de Fréjus".

37. Les prêtres que l'on trouve cités au procès verbal sont les suivants : Garnier, supérieur de l'Oratoire ; Milet, ex chanoine ; Roux {vicaire de Saint-Louis ?} ; Gardon, curé de Saint-Nazaire ; Joseph Mauric, vicaire (Belgentier) ; Ribuffe, du canton de Cannes ; Varrachan, curé (du Thoronet) ; Joseph Jourdan, prêtre au Muy ; Jean Vachier, du canton de Salernes ; Jourdan, curé de Signes ; Roudier, de Roquebrune ; Antoine Reinaud, vicaire à la Verdière ; Pellegrin, curé du Val ; Jean, prêtre à Aups. Tous assermentés. Quant aux francs-maçons, on rencontre : Champtassin, Louis Fauchier, de Signon, de la loge "Triomphe de la Concorde", à la Seyne. Aguillon, de la loge "Nouvelle Harmonie", à Toulon. Roubaud fils, Boulai aîné et Gazan fils, de la loge "Nouvelle Amitié", de Grasse. Antoine Vautrin et Jacques Bernard, de "La Constance" d'Antibes. Tourre, des "Enfants Réunis" d'Antibes. D'Ollioules, de la "Réunion" de Solliès. Huraire, Pierrugues, Tolon, Maximin Isnard, du "Triomphe de l'Amitié" de Draguignan. Sieyès (le père de l'abbé Sieyès), Gaston et Reverdit, des "Amis devenus Frères" de Fréjus. Ropez Martin, des "Amis de la Vertu" de Saint-Tropez. Anicet Poitevin, Joseph Vachier, de "L'union des Coeurs Vertueux" de Barjols. Emmanuel Jean (prêtre) et Pierre Jean, du "Triomphe de l'Amitié", d'Aups. Il y avait aussi des loges à Pignans, au Luc, à Cuers, qui ont fourni des électeurs. (Cf. Procès verbal de l'assemblée électorale du département du Var tenue à Toulon en avril 1791 • pour l'élection de l'évêque. Imprimerie Surre, A.M. de Toulon).

38. Gazan mourut assassiné le 22 juillet 1792 avec son compatriote Maure, membre du directoire départemental, au moment où Toulon était ensanglanté par les luttes intestines entre sectionnaires et jacobins.

39. Le comte Honoré Murairé naquit à Draguignan le 5 novembre 1750, fils d'Augustin, avocat. Entré fort jeune au barreau, il y acquiert une réputation d'habileté et de prudence. Il devint maire de Draguignan en 1785 et fut un bon administrateur. On le considéra comme un des meilleurs avocats de cette génération que la patrie trouva "tout armés pour la lutte, dès qu'elle réclama leur concours". Président du Tribunal du district, député à l'Assemblée législative, son premier acte de législateur fut ce décret qu'il provoqua pour enlever au clergé catholique la constatation des actes de l'état civil (Rapport à l'Assemblée sur le mode de constater les naissances, mariages et décès Paris, imp. Nation, 1792, in 8°, 72 p.). "Le citoyen, disait-il, appartient à la patrie, indépendamment de sa religion". Rapporteur également des règles consacrées par le Code civil sur les conditions, les formes et la dissolution du mariage, il sut entraîner l'Assemblée qui les adopta. Il fit rendre justice à Pétion à l'occasion de la journée du 20 juin 1792. Il sauva la tête de Lafayette. Il se prononça en faveur du divorce. Appelé par le département de la Seine (septembre 1795), il siégea au Conseil des Anciens. A l'occasion du rapport sur le règlement de l'Institut, il traça les grandes lignes de l'égalité devant l'instruction. Proscrit sous le Directoire, il passa sa détention à l'île d'Oléron. Le Consulat le remplaça dans son milieu. Commissaire au Parquet de Paris, juge au Tribunal de cassation, il fut bientôt élevé à la présidence et conserva malgré le décret du 14 floréal an X (4 mai 1801) l'élevant à la dignité de conseiller d'Etat. Comte de l'Empire, grand officier de la Légion d'honneur, grand croix de l'ordre de la Réunion. La Restauration le remplaça par le Sèze dans sa première présidence et le congédia du Conseil d'Etat. Les Cent Jours le remirent en place, mais Waterloo brisa sa carrière de magistrat. Il mourut le 22 novembre 1837- Son éloge funèbre fut prononcé à la Grande Loge Centrale de France par le frère Ph. Dupin. Ses armes : d'azur à un rouleau développé en argent, et une épée d'or en bande, brochant sur le tout.

40. Voici le texte de la Constitution civile du clergé se rapportant à la nomination des évêques : "Titre II. Art. 1. A compter du jour de la publication du présent décret, on ne connaîtra qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux curés, c'est à savoir la forme des élections.

Art. 2. Toutes les élections se feront par la voie de scrutin et à la pluralité absolue des suffrages.

Art. 3. L'élection des évêques se fera dans la forme prescrite, et par le corps électoral indiqué dans le décret du 22 décembre 1789, pour la nomination des membres de l'assemblée du département.

Art. 14. La proclamation de l'élu se fera par le président de l'assemblée électorale, dans l'église où l'élection aura été faite, en présence du peuple et du clergé, et avant de commencer la Messe solennelle qui sera célébrée à cet effet.

Art. 15- Le procès verbal de l'élection et de la proclamation sera envoyé au roi par le président de l'assemblée des électeurs, pour donner à Sa Majesté connaissance du choix qui aura été fait.

Art. 16. Au plus tard dans le mois qui suivra son élection, celui qui aura été élu à un évêché se présentera en personne à son évêque métropolitain, et s'il est élu pour le siège de la métropole, au plus ancien évêque de l'arrondissement, avec le procès verbal d'élection et de proclamation ; il le suppliera de lui accorder la confirmation canonique.

Art. 19. Le nouvel évêque ne pourra s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation ; mais il lui écrira comme au chef visible de l'Eglise universelle, en témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui.

Art. 21. Avant que la cérémonie de la consécration commence, l'élu prêtera, en présence des officiers municipaux, du peuple et du clergé, le serment solennel de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui lui est confié, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi".

41. Qui était le Père Aycardi : Jean Joseph Raymond Aycardi, ou mieux Aicardy, né à Atnpus le 31 août 1736, fit profession à Saint-Maximin dans l'ordre de Saint Dominique, le 7 octobre 1755- Il fut d'abord professeur de théologie ; il alla ensuite dans les missions de son ordre, en Amérique, dont il devint vicaire général et préfet apostolique. Il était rentré dans son couvent, lorsqu'on le nomma pour les fonctions de prieur. Il obtint ses lettres en 1783. mais il n'occupa sa place que pendant deux ans, sans cesser pourtant d'habiter la maison. Il s'y trouvait encore le 18 janvier 1791, lorsque tous les religieux furent appelés à faire connaître devant les autorités civiles s'ils voulaient entrer dans la vie privée ou continuer la vie commune. Il se prononça avec énergie, déclarant "que son intention était de persister dans son état et de tenir la vie commune, sous la dépendance des supérieurs de son ordre et dans la société de ses confrères, exclusivement à tout mélange avec des religieux d'un ordre différent, conformément aux engagements solennels et irrévocables qu'ils avaient contractés". Cette énergie avait bien faibli lorsque le P. Aicardy répondit à la notification de son élection comme évêque constitutionnel. Retiré à Barjols, il y exerça le saint ministère, dit la Messe et administra les sacrements pendant la tourmente révolutionnaire. Il sut conquérir par sa charité l'estime et l'affection de tous. Il fut cependant un ardent janséniste et il se mit en rapport, après le Concordat, avec les dissidents de la petite église qui étaient assez nombreux à Saint-Maximin et dont il entretenait à Barjols les fervents adeptes. Il fut, pour cela, interdit par l'autorité ecclésiastique, ce qui ne l'empêchait pas d'être regardé comme un saint. Il dut rétracter ses erreurs en mourant, puisque le curé Auriol lui accorda la sépulture ecclésiastique, comme il conste par les registres de la paroisse. C'est le 13 mars 1814 qu'eût lieu son décès. Le lendemain, à ses funérailles, le peuple mit sa robe en lambeaux pour avoir de ses reliques. Mais, en 1818, lors de la mission donnée à Barjols par le futur évêque de Marseille, le P. de Mazenod, on obligea toutes les personnes qui avaient gardé les reliques du P. Aycardi à les brûler ; la grande majorité des fidèles se soumit à cette prescription.

42. Teneur de la lettre du président Murairé à l'élu Aycardi :

"Monsieur, vous venez: d'être nommé évêque du département du Var ; l'assemblée électorale envoie vers vous pour vous faire son compliment ; elle espère que vous correspondrez au choix qu'elle a fait de vous ; et au désir qu'elle me charge de vous manifester, pour que vous vous rendiez auprès d'elle ; elle demeure en séance jusqu'à votre réponse, ou plutôt jusqu'à votre arrivée dans l'intime persuasion où elle est que vous ne refuserez ni à son choix ni à son empressement. Appelé par le peuple aux fonctions également utiles et honorables de l'épiscopat, accueillez son vœu comme un hommage rendu à vos vertus, et venez au milieu de ce peuple qui vous attend, justifier une nomination dont il s'honore. La cérémonie de la proclamation ne se fera que quand votre détermination ultérieure nous sera parvenue. Je suis, Monsieur, le président de l'assemblée électorale du département du Var".

En effet, dès le printemps 1790. circulait dans Paris un violent pamphlet intitulé "La grande trahison du comte de Mirabeau". En fait, le tribun que l'on avait soupçonné de travailler pour le duc d'Orléans lors des journées d'octobre 1789 s'était bel et bien rapproché de la cour par l'intermédiaire de son ami, le comte de La Marck, et de Mercy d'Argenteau, ambassadeur d'Autriche et confident de Marie-Antoinette. C'est en mai 1790 que commencèrent les relations entre le roi et Mirabeau qui se mit alors à jouer un double jeu d'opposant public et de conseiller secret. En agissant ainsi, Mirabeau obéissait sans doute à ses convictions politiques profondes, mais il n'était pas désintéressé : le roi paya une partie de ses dettes et lui donna une pension mensuelle. Ses conseils ne furent d'ailleurs pas écoutés et Mirabeau ne réussit pas à convaincre Marie-Antoinette lors de leur entrevue secrète de Saint-Cloud (3 juillet 1790). Il ne pouvait d'ailleurs rien faire qui risquât de donner une prise directe aux attaques de la faction avancée.

Porté par la droite à la présidence de l'Assemblée (février 1791). il combattit avec véhémence une proposition de loi contre les émigrés et fut encore dénoncé comme un traître par les Jacobins Barnave, Lameth et Duport. Sa popularité était néanmoins à peu près intacte lorsqu'il mourut, usé par le travail et les excès ; le bruit courut, à tort, qu'il avait été empoisonné[^] Sa disparition provoqua un deuil universel à Paris ; l'Assemblée décréta que ses restes seraient déposés à l'église Sainte-Genève, transformée en Panthéon pour la sépulture des grands hommes. Mais quand les preuves de ses liaisons avec le roi furent découvertes dans l'armoire en fer des Tuileries, la Convention ordonna que son corps fut exclu du Panthéon.

44. Teneur de la lettre de refus du P. Aycardi :

"Messieurs, je ne saurais vous exprimer mon juste étonnement et toute la reconnaissance dont j'ai été pénétré en apprenant, par la lettre dont vous m'avez honoré, que les suffrages de l'assemblée électorale m'ont appelé à l'évêché du département du Var. Le sentiment profond et sincère de mon indignité serait tout seul pour moi un motif bien légitime de ne pouvoir correspondre à une élection aussi honorable et aussi satisfaisante, puisqu'elle m'offrirait l'occasion de contribuer par mes faibles services au vrai bonheur d'un peuple qui doit m'être cher à plus d'un titre ; mais indépendamment de cette impuissance morale, daignez observer, Monsieur, que pour faire excuser mon refus, il me suffit de vous faire connaître toute la faiblesse de ma santé ; sujet depuis bien des années à des maladies graves et fréquentes, elles m'ont mis dans un état d'infirmité habituelle, qui me soumet sans cesse au secours de l'art ; l'épuisement de mes forces ne me laisse donc pas l'espérance de pouvoir remplir, je ne dis pas les devoirs immenses de la sollicitude pastorale, mais même ceux d'un ministère subalterne. Je viens de vous exposer avec toute la franchise dont je suis capable, les justes raisons qui m'empêchent de me rendre à vos vœux, et à ceux du respectable corps électoral, dont vous avez bien voulu être l'organe. Daignez, Monsieur, lui témoigner mon respect, ma sensibilité, ma gratitude, et agréez en particulier les sentiments respectueux avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

- Signé : F. Aycardy, Dominicain. (Cité par Laugier, op. cit., p. 61-62).

45. A.C. Toulon, D.33. f° 316 :

"A H. Rigouard, député à l'Assemblée nationale, élu évêque du département du Var,

La commune de Toulon s'empresse, Monsieur, de vous féliciter, ou pour mieux dire de se féliciter elle-même sur le digne choix que l'assemblée électorale vient de faire de M. Rigouard, curé de la Farlède, député de l'Assemblée nationale, pour évêque du département du Var. Cette élection qui assure un pasteur vertueux et éclairé aux fidèles de son diocèse, honore principalement la ville de Toulon, qui avait déjà le bonheur de le compter parmi ses dignes représentants qui ont le plus contribué à l'heureuse régénération de l'empire français. Cette élection est le résultat d'une confiance non équivoque, et bien méritée, puisque sur 385 votants, vous en avez, Monsieur, réuni 205, avec M. Mougins Roquefort pour concurrent. Daignez, Monsieur, vous rendre aux vœux de vos concitoyens, et venir occuper le plus tôt possible le siège épiscopal d'un diocèse aussi recommandable par la piété des fidèles qui l'habitent, que par le civisme des citoyens innombrables qu'on y compte.

Signé : les Officiers municipaux".

46. A.D. du Var, L. 1086

47. Cf. ci-devant, p. 11.

48. Cf. Pisani Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, A. Picard, Paris 1907.

49. Robert Thomas Lindet naquit à Bernay, le 13 novembre 1743• Il fit ses études à St. Sulpice, entra dans les ordres, et en 1789 devint curé de la populeuse paroisse de Ste Croix de Bernay. Acquis aux idées nouvelles, il fut élu député à la Constituante pour le bailliage d'Evreux. Il fut un des premiers à rejoindre le tiers état, et dès le 27 décembre 1790 il prêta le serment constitutionnel. Le 15 février 1791 il fut élu au 3e tour évêque de l'Eure. Il fut sacré le 6 mars par Gobel à l'Oratoire de la rue Saint-Honoré ; le 20 mars il sacra à son tour les nouveaux évêques élus de la Manche, des Vosges, de la Charente Inférieure. Il s'installa à Evreux le 27 mars 1791 et se mit au travail avec ardeur, visita villes et villages du diocèse, multiplia les mandements. Le 18 mars 1792, il sacra Gratien, nouvel évêque de Seine Inférieure. Non éligible à la Législative, il revint à la Convention avec son frère cadet, Jean Baptiste Robert, sur les positions duquel il s'aligna toujours. Mais il acquit la célébrité le jour où il épousa sa gouvernante. "Le vingt novembre mil sept cent quatre vingt douze, l'an premier de la République française, je, Jean François Aubert, prêtre citoyen, premier vicaire de la paroisse Sainte Marguerite {qui était marié depuis le 27 avril précédent), ai donné la bénédiction nuptiale au citoyen Robert Thomas Lindet, évêque du département de l'Eure, député à la Convention nationale, avec la citoyenne Julie Scholastique Desplanques, âgée de trente trois ans...".

Une publicité tapageuse donnée à l'événement causa le plus grand scandale dans le monde constitutionnel. Le 17 janvier 1793. Lindet, qui, moins d'un an auparavant, avait ordonné des prières pour la convalescence du roi, vota la mort de Louis XVI. Le 7 novembre suivant, il abdiquait l'épiscopat sur le bureau de la Convention. Après Thermidor, il chercha surtout à se faire oublier, s'occupant à classer les archives départementales de l'Eure. Il revint pourtant à la vie politique en 1795. comme membre du Conseil des Anciens jusqu'en 1798, mais n'y joua aucun rôle. Il s'installa dès lors à Bernay, où il aurait exercé la profession d'avocat. Les auteurs discutent pour savoir si Lindet fut touché ou non en 1816 par la loi de proscription des régicides. Certains affirment qu'il séjourna à cette époque en Suisse et en Italie. Toujours est-il qu'il mourut à Bernay, le 10 août 1823. sans s'être apparemment réconcilié avec l'Eglise.

50. Contrairement à Lindet, Jean-Baptiste Aubry reconnut ses erreurs et se rétracta. Il fut nommé curé de Commercy lors du Concordat. Il demanda pardon du haut de la chaire trois dimanches de suite, et mena jusqu'à sa mort, en 1812, une vie exemplaire toute dévouée à son ministère.

51. Cf. Tackett, "le serment constitutionnel" : La Révolution, l'Eglise, la France (Le Cerf, 1986, p. 421).

52. Lettre à la municipalité de Fréjus :

"J'ai l'honneur de vous prévenir que je me propose de prendre possession du siège de Fréjus le 26 de ce mois, jour de dimanche, si le bon Dieu favorise mon voyage. Vous voudrez bien avertir qui de droit pour cette cérémonie. Je tâcherai d'arriver le vendredi au soir ou le samedi. Si ma santé me l'avait permis, il y aurait longtemps que j'aurais la satisfaction de me voir au milieu de vous. Mais j'aurai celle de m'en dédommager à l'avenir, et de témoigner à votre chère ville combien je lui suis dévoué". (A.C. Fréjus, 5 P 1).

53. Laugier, op. cit., p. 88. Henri : "Histoire de Toulon de 1789 au Consulat", Toulon 1855. A.D. du Var, L IO85.

54. A.C. Toulon, D. 33, D.4 et D. 69.

55- Laugier, op. cit., p. 89. rappelle en note que M. Pascal, aumônier de la Visitation à Grasse (fin du XIX^e s.), était neveu de celui dont il est question. Vicaire de son oncle devenu curé de Camoules, il tenait ces détails de celui là même qu fut auteur de cette scène.

56. A.C. Grasse, registre délibérations du 20 février 1790 au 4 juin 1792, f 384.

57. Cf. A.C. du Var, L. 1084.

58. A.C. Toulon, D.33. f8 410.

59. Voici le texte de la Constitution civile du clergé concernant cette question. Titre I : des offices ecclésiastiques :

"Art. 7.- L'église cathédrale de chaque diocèse sera ramenée h son état primitif, d'être en même temps église paroissiale et église épiscopale, par la suppression des paroisses, et par le démembrement des habitations qu'il sera jugé convenable d'y réunir.

Art. 8.- La paroisse épiscopale n'aura pas d'autre pasteur immédiat que l'évêque. Tous les prêtres qui y seront établis seront ses vicaires et en feront les fonctions.

Art. 9.- Il y aura seize vicaires de l'église cathédrale dans les villes qui comprendront plus de dix mille âmes, et douze seulement où la population sera au-dessous de dix mille âmes.

60. Cité dans le tableau du 23^e jour du 1^{er} mois 5785 de ladite loge.

61. Ayant reçu les félicitations de la municipalité de Toulon pour un sermon "patriotique", Goirand répondit en remerciant pour les éloges qui lui avaient été faits :

"Messieurs, l'embarras dans lequel se trouvait autrefois Jérémie était moins pénible que le mien ; il se plaignait de sa langue qui ne voulait pas se prêter aux mouvements de son cœur ; je me plains de ma plume qui ne peut pas exprimer ma sensibilité pour la lettre dont vous avez bien voulu m'honorer ; ayez donc, Messieurs, ayez égard à son impuissance ; ajoutez je vous prie une seconde faveur à la première, en étant à vous mêmes les interprètes de mes sentiments. Je tâcherai toujours de vous les faire connaître, par mon amour pour la patrie et par mon zèle pour la religion sainte que nous professons. Je suis, etc. - Signé : Maurice Goirand, doct. ag. théol., curé du Revest".

62. Cf. Tisserand, Histoire de la Révolution française dans les Alpes-Maritimes, p. 76.

63. A.C. Toulon, D. 33, f* 439 à 441

64. Cf. Fraysse, p. 71

65. Cf. Laugier, op. cit., p. 94.

66. A.C. Toulon, D. 36, f 65.

67. Au sujet de ces conflits injurieux, Rigouard écrivit le 28 déc. 1791 au maire et à la municipalité de Fréjus la lettre suivante :

"Messieurs, je viens d'apprendre que par intérêt pour moi et pour la tranquillité publique, vous avez donné au Tribunal de cette ville des couplets injurieux. Je suis bien reconnaissant de ce témoignage de votre estime et de votre amitié, mais comme je crois n'avoir rien à me reprocher, du moins dans mes intentions, je suis on ne peut pas moins sensible à toutes les diatribes mêmes auxquelles on voudra m'exposer. J'enseigne, à l'exemple de Jésus Christ, à pardonner les injures, et je dois le faire encore plus par mes actions que par mes paroles. D'après ce principe qu'il ne me coûte pas de pratiquer, je vous prie instamment de vouloir bien faire retirer par M. le procureur de la commune sa dénonciation, et faire en sorte qu'il n'y soit donné aucune suite. Ma meilleure apologie, c'est de faire le bien. Je n'en emploierai pas d'autre, et sans doute vous daignerez favoriser mes vues. En attendant cette grâce, j'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération. Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur".

68. La réponse de Rigouard aux administrateurs est envoyée depuis Hyères, le 17 déc. 1792, an 1er de la République Française :

"Citoyens maire et officiers municipaux,

Il est de mon devoir de vous accuser réception de votre délibération du 12, et dans mon caractère de vous répondre franchement : que je suis à Hyères pour l'érection d'une succursale et d'un oratoire ; que sous peu je serai forcé d'y revenir ; qu'il me reste quelques paroisses à visiter dans les environs, et que pour des affaires essentielles je dois solliciter une conférence avec le directoire du département, auquel vous voulez me dénoncer. Je vous crois trop prudents pour pareille démarche ; elle démontrerait une ridicule ignorance des lois sur la résidence qui m'est proposée. Je suis trop patriote pour y manquer, ainsi qu'aux décrets sur la nomination de mes vicaires. Mais quels que soient mon respect et mon affection pour vous, je ne dois pas reconnaître votre compétence dans les faits allégués, et vous ne devez pas donner suite à votre délibération, ou nous manquerions vous et moi au directoire du département. Je me bornerai donc à vous dire que mon attachement pour vous est votre meilleur argument. Permettez-moi d'observer qu'il n'y a pas de logique à faire entendre que par ces mots : d'autres dévastateurs, j'ai désigné les Fréjussiens. Je les estime trop pour avoir eu cette idée calomnieuse. Les dévastateurs étaient des passants, des étrangers, des gens sans aveu ; ceux que je puis craindre sont de même espèce, et non des Fréjussiens que j'aime et dont j'ai droit d'être aimé. Aussi je rougis en vous voyant oublier que je suis évêque du département du Var. Ce mot anéanti tous vos motifs. Vous avez trop d'intelligence pour ne pas saisir ce trait de lumière, et je me tais".

69. Lettre de Rigouard aux citoyens maire et officiers municipaux de Brignoles, datée du 22 janvier an II de la République (22 janvier 1793) :

"Une longue indisposition avec fièvre m'a empêché jusqu'aujourd'hui de répondre à l'invitation agréable que vous m'avez faite. Vous devez sentir que la beauté de votre ville et de la campagne, votre population, les agréments de votre société, la vue de mes amis particulier set de mes parents étaient des motifs plus que suffisants pour m'attirer chez vous, mais les membres du département qui me sont attachés m'ont fait une loi, si je voulais réussir, de ne pas faire de demande particulière et de m'en reposer sur la décision qui sera prise. Ils ont jugé à propose de n'assigner provisoirement la ville de Lorgues et j'ai dû ne pas réclamer, parce que cette ville, disaient-ils, est plus centrales.

Agréés les sentiments d'estime et de cordialité de l'Ev. du dép. du Var". (A.D. Var, L. 1763)

70 A.D. Var, L. 1473

71. Voici le texte du décret du 26 août 1793 que Barras et Fréron avaient pris, mais qui ne fut pas exécuté :

"Les Représentants du peuple près l'armée d'Italie, Considérant... Considérant... Considérant que dans la ville de Lorgues, les émissaires de cette faction {les Fédéralistes) après avoir fermé la Société populaire et ouvert les sections" ont livré une guerre à outrance aux meilleurs citoyens et notamment à l'évêque du département du Var, dont le crime irrémissible à leurs yeux est d'avoir prêché la fidélité à la Convention nationale, déférence aux représentants du peuple, acceptation de l'acte constitutionnel ; voulant d'une part le soustraire à l'opposition qui l'a forcé de dérober sa tête aux vengeances de ce parti sanguinaire, et de l'autre lui donner une marque éclatante de leur satisfaction pour sa conduite aussi courageuse que civique, Arrêtent que le siège épiscopal du département du Var sera provisoirement fixé, ainsi que le conseil épiscopal et le séminaire, dans la ville de Draguignan, jusqu'à ce que la Convention nationale en ait autrement ordonné...

Fait à Draguignan, le 26 août 1793

Signé : Paul Barras, Fréron". (A.D. Var, L. 1475)

72. La lettre circulaire de Grégoire, Gratien, Samine et Royer reçut l'adhésion de trente et un évêques constitutionnels ; elle donnait une déclaration de foi, traçait la conduite à tenir avec les ecclésiastiques et les fidèles tombés pendant la lutte contre la Constitution civile et contre toute forme de religion ; elle donnait des directives sur l'administration des diocèses, des paroisses et sur le culte. Un autre concile national des constitutionnels eût lieu en 1797. H comprenait 4 métropolitains, 27 évêques, 11 procureurs d'évêques -dont celui de Rigouard qui ne put pas être admis-, 5 députés des presbytères et 54 députés des diocèses. C'est au cours de ce concile qu'on introduisit la langue française dans la liturgie, tout en conservant le latin pour les formules sacramentelles. Comme moyen proposé pour relever le culte, on adopta la tenue des synodes et des conciles provinciaux. Celui du 29 juin 1801, convoqué sur l'initiative de Grégoire de Blois, Clément de Versailles, Wadelaincourt de Langres, et Desbois d'Amiens, comprenait 8 métropolitains et 34 évêques. A la suite de ce concile, l'évêque métropolitain, Jean Baptiste Siméon Aubert, convoqua à Aix-en-Provence le concile provincial des côtes de la Méditerranée : ce fut un échec. Toutes les démarches des constitutionnels furent interrompues par les décisions du 1er consul Bonaparte et par la signature du Concordat.

73. Acte de décès de Rigouard :

"Ce jourd'hui vingt cinq floréal an huit de la République Française, une et indivisible, par devant moi, Joseph Laugier, officier public de cette commune de Solliès, D. d. Var, élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances et décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune les citoyens Louis Gueït, cordonnier, âgé de soixante-six ans, et Etienne Danisson, cordonnier, âgé de quarante-quatre ans, tous de cette commune de Solliès, dép. Var, lesquels m'ont déclaré à moi, Joseph Laugier, officier public, que Jean Joseph Rigouard, ex-évêque du Var, âgé de soixante-quatre ans, est décédé aujourd'hui, dans son domicile, situé à la place. Après cette déclaration, je me suis transporté au domicile dudit Rigouard et me suis assuré de son décès, et j'en ai rédigé le présent acte que j'ai signé, les témoins illettrés.

Solliès, les jours, mois et an que dessus".



Nous soussignés Président et Secrétaires de l'ASSEMBLÉE
NATIONALE, certifions que M. Rigouard Curé de la paroisse de
Sallies député du Canton Département du Var

a prêté le vingt sept Décembre 1790. Séance du Matin
son Serment civique dans les termes prescrits par le Décret
de l'Assemblée du 27 Novembre 1790, ainsi qu'il est
porté dans le Procès-verbal dudit jour.

En foi de quoi Nous lui avons délivré le présent
Certificat, et y avons fait apposer le Sceau de
l'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A Paris, ce Vingt sept Décembre 1790.



Y. de la Harpe
de la Harpe
Fait par le Citoyen de l'Assemblée
par Pascalot
Citoyen de l'Assemblée
de la Harpe

Certificat de prestation de serment par Rigouard devant l'Assemblée Nationale, le 27 décembre 1790

**"LIBEREZ DARNAND !"
LA "CAGOULE" NIÇOISE
SOUS LES VERROUS
JUILLET-DECEMBRE 1938**

Par Dominique OLIVESI

On a pu dire de Joseph Darnand qu'"il a connu presque toutes les formes du fascisme français après sa rupture avec l'Action Française" (1).

A la tête d'une petite légion de jusqu'aux boutistes royalistes, déçus par le manque de combativité des Ligues depuis le 6 février 1934, il avait rejoint dès sa création le parti de J. Doriot.

Darnand, militant chevronné, ayant acquis une solide expérience dans le coup de main et le "coup de poing", se vit confier par V. Barthélémy la tâche d'organiser les troupes du PPF dans les A.M. :

"La nécessité d'un service d'ordre se faisait sentir. Le bureau fédéral fit appel à J. Darnand qui avait fait ses preuves à la tête de l'A.F. dans le département. C'est ainsi que je fis la connaissance de cet homme étonnant, au courage à toute épreuve et d'une rigueur absolue. Il devint mon ami et le resta" (2).

Pourtant en 1936, il ne suffisait plus au dissident de l'A.F., à l'ex-croix-de-feu, de mettre ses compétences et son énergie au service d'une formation légaliste, même aussi farouchement anticommuniste que l'était le PPF.

Le programme et surtout les méthodes d'action directes, clandestines et subversives du C.S.A.R (Comité secret d'action révolutionnaire, plus connu, sous le nom de Cagoule) avaient tout pour séduire un homme comme Darnand qui par tempérament avait toujours fait passer la nécessité d'agir avant la doctrine (3).

Comme à son habitude, il s'engagea à fond et mit sur pied avec l'aide de ses deux compagnons Agnely et Gombert une antenne de la "Cagoule" à Nice et dans le Sud-Est de la France.

Son entreprise de transport et de déménagement lui fournissait le moyen approprié et la couverture idéale pour approvisionner en matériel l'organisation secrète. Darnand se fit donc trafiquant d'armes entre la Côte d'Azur et l'Italie voisine avec la complicité active des Services fascistes

Vers le milieu de l'année 1938" le filet de l'enquête policière se resserra autour du "réseau". En juin la police perquisitionna chez Agnely et Gombert. Elle y découvrit des stocks de munitions (5)"

Darnand fut interpellé le 14 juillet 1938 à la frontière franco-italienne alors qu'il effectuait l'une de ses navettes habituelles. Il fut écroué à la Santé où il rejoignit Paul Faraut le "grand maître" des "Chevaliers du glaive", obscure ramification régionale de la "Cagoule" (6).

L'arrestation de Darnand, opérée dans le cadre de l'information judiciaire ouverte en novembre 1937 par le parquet de Paris, allait provoquer à Nice une certaine effervescence et alimenter pendant quelques mois une campagne d'opinion dirigée contre Max Dornay, le ministre de l'Intérieur du gouvernement Daladier.

LES AMIS DE JOSEPH DARNAND

Peu de temps après la mise sous les verrous de Darnand, l'"Eclaireur de Nice" élevait une vigoureuse protestation au nom des anciens combattants indignés par le traitement injurieux qu'on infligeait au valeureux soldat de la grande guerre qui "croupissait désormais sur la paille humide des cachots" (?).

Le journal qui s'était contenté jusque là (8) de manifester une sympathie discrète à l'égard des menées et des hommes de la "Cagoule" s'enflamma soudainement : Darnand, honnête citoyen et entrepreneur avisé qui avait réussi dans les affaires à la force du poignet, subissait le châtiment injuste et dérisoire d'un gouvernement insensible à la gloire de ceux qui s'étaient autrefois sacrifiés pour la Patrie. Il était la victime malheureuse du "sinistre Fantomarx" {Max Dormoy} qui avait inventé de toutes pièces, pour les besoins de la cause, un roman policier délirant.

Réfutant par avance et par principe l'accusation de complicité dans un quelconque complot, l'"Eclaireur" déclara Darnand innocent et se lança dans une vigoureuse contre-attaque. Il s'attacha d'abord à démontrer, preuves à l'appui, c'est-à-dire à travers une série de témoignages à décharge, la respectabilité du prisonnier. Il entreprit le récit détaillé de ses exploits de guerre, notamment celui qui permit, en juillet 1918, à l'Etat major français de recueillir tous les renseignements utiles pour contrer la dernière grande offensive du Kaiser sur le front occidental : le *Friedensturm*. Un petit encart photographique quotidien en page intérieure rappela enfin, à partir du mois de septembre, le compte des jours d'emprisonnement infligés à Darnand.

En août 1938 se constitua, à Nice, un Comité des amis de Joseph Darnand (10). Placé sous la présidence de R. Laugier, grand mutilé de guerre, chevalier de la légion d'honneur, médaillé militaire, ce comité de défense réclamait la libération de l'inculpé ou à défaut, la levée du régime de droit commun que la justice lui appliquait.

Concrètement il s'agissait pour les promoteurs de cette entreprise de créer, d'organiser un vaste front de protestation regroupant les Associations d'anciens combattants, de susciter un réflexe de solidarité dans la "communauté des tranchées".

L'ARAC {association républicaine des anciens combattants}, d'obédience communiste, fit savoir immédiatement, par son président Jean Braman, qu'elle déclinait l'offre d'adhésion qui lui avait été faite, estimant "inconsidérée la participation de Joseph Darnand au complot du C.S.A.R" (11).

Malgré sa volonté proclamée de faire abstraction de toute considération politique {12}, de rassembler par delà les traditionnels clivages partisans, le comité de défense de Darnand apparut clairement comme l'affaire des "Nationaux", c'est-à-dire pour l'essentiel des militants et des sympathisants du PPF, de l'A.F. et à un moindre degré du PSF.

L'apolitisme de façade s'évanouit rapidement pour laisser place à des leitmotifs, des thèmes de propagande qui appartenaient au patrimoine idéologique, au fonds commun de la culture et de l'imaginaire politiques de l'extrême droite française des années trente.

I - L'EXALTATION DU "HEROS", DU GRAND PATRIOTE

Darnand, pendant la guerre s'était comporté en soldat d'exception. Il avait subi et affronté admirablement l'épreuve du feu. Aux yeux de ses amis, il pouvait légitimement passer pour l'incarnation de l'idéal combattant, de l'héroïsme patriotique fondés sur les valeurs de courage et de sacrifice. C'est ce qui fut rappelé avec insistance. Ainsi le 11 novembre 1938, avec le "collage" dans la nuit qui précédait les cérémonies du Souvenir, à proximité du monument aux morts de Nice, des centaines d'affiches réclamaient sur fond tricolore la libération du soldat "embastillé" (13).

Il est certain aussi que le style fasciste de Darnand avec ses allures de chef, issu du peuple, énergique, dur, intransigeant, tourné vers l'action, correspondait assez bien au type de "héros" pour lequel la Droite nationale d'alors avait les "yeux de Chimène" (14) et qu'elle se recherchait.

II - L'ANTICOMMUNISME

Il était dans la tradition de la droite extrême de réclamer de façon rituelle et bruyante l'interdiction du "Parti de Moscou". L'affaire Darnand, à Nice déclencha un peu plus l'ardeur et la passion anticommunistes des "Nationaux".

Le PCF fut systématiquement dénoncé comme l'inspirateur maléfique, l'instigateur de la persécution des "Cagouleurs". L'"Eclair" lui-même, n'écrivait-il pas que Darnand avait été livré au Parti communiste ? (15)

Paul Raynaud et surtout Marx Darmoy sur lequel se cristallisait une haine farouche furent accusés de faire le jeu des "moscouitaires" Thorez et Duclos et autres "valets" locaux de Staline.

Pour ses proches, Darnand, bravant une nouvelle fois tous les dangers, avait préféré s'attirer les foudres d'un régime décadent, plutôt que de s'abandonner à la lâcheté qui consistait à rester les bras croisés devant la menace du "complot communiste". Il s'agissait là, d'un choix honorable inspiré, dicté par un sentiment de légitime défense.

III - SI DARNAND ETAIT VICTIME DES COMMUNISTES IL L'ETAIT ASSUREMENT DES JUIFS

L'antisémitisme s'imposa "spontanément" comme la marque la plus visible et comme un des ressorts essentiels de l'activité déployée par tous les éléments de la mouvance cagoularde niçoise. Un groupuscule, à la dénomination peu équivoque "le Secours Anti-juif" se signala pendant toute la deuxième moitié de l'année 1938 par une production abondante et assez régulière qui entendait mettre en garde les Français contre les dangers qui les guettaient :

"La juiverie... n'avait pas renoncé à son projet de guerre, elle oeuvrait toujours à s'assurer la suprématie universelle en réduisant en esclavage les goyim, cette semence de bétail, selon le Talmud" (17).

Les deux responsables de cette officine, respectivement représentants de commerce et imprimeurs, étaient deux compagnons de P. Faraut, comme lui, anciens de l'A.F. Ils assurèrent la liaison avec le "Comité Darnand" dont ils étaient membres.

La manifestation la plus éclatante de cette poussée d'antisémitisme et de judéophobie obsessionnelle fut donnée à la fin du mois de novembre 1938, lors d'une grande "messe" publique au Savoy (Nice) sous le patronage de Xavier Giacobini, directeur de l'"Union Nationale de Nice" (18).

Cet hebdomadaire, qui passait régulièrement des annonces pour l'entreprise Darnand, ne faisait pas mystère de ses sympathies envers les "Cagouleurs".

Devant une assistance estimée à 400 personnes, Giacobini avait réuni l'aréopage de l'extrême-droite niçoise. A l'intérieur et à l'extérieur de la salle, le service d'ordre était assuré par les jeunes du PPF, en uniforme, sous le commandement de Pilloud, contremaître chez Darnand.

Parmi les orateurs, on entendit d'abord maître T. qui s'en prit aux juifs du gouvernement parce qu'"ils traînaient dans la boue les héros de 14-18". Puis le docteur P. de Menton qui revenait d'un voyage en Allemagne où il avait pu constater que les anciens combattants étaient honorés alors qu'en France les Darnand étaient jetés aux oubliettes, fit l'éloge du chancelier Hitler. D'après lui, ce dernier était resté fidèle à l'esprit des tranchées.

Xavier Vallat, l'avocat de Darnand, refusa de parler de son client, par devoir de réserve, mais exalta l'oeuvre de la "Cagoule" en assurant que "la France, pillée depuis 1936 par les marxistes, ne voulait plus être gouvernée par des juifs et des apatrides" (19).

Un mois plus tard, lorsque J. Darnand fut remis en liberté, le 21 décembre 1938, ses amis organisèrent en son honneur, une réception au buffet de la gare PLM (20).

Environ deux cents personnes l'attendaient. Parmi elles, sa femme, son fils, les fidèles compagnons et les délégués des partis "nationaux" : Coty, Beranguier (PRSF), Dubois (PSF), Guerard (AF), Barthélémy (PPF).

Laugier dressa le bilan d'activité du Comité. Il remercia chaleureusement l'"Eclaireur" pour sa belle campagne et son directeur Léon Garibaldi qui fut salué comme un véritable "frère de guerre".

Darnand dit son émotion de retrouver sa famille et tous les siens. Il raconta brièvement son séjour en prison et assura qu'il était plus que jamais déterminé à poursuivre son combat.

On joua la "Marseillaise", un triple ban fut exécuté et toute l'assistance salua à la romaine le camarade retrouvé.

Le 31 décembre 1938, P. Faraut était à son tour libéré. Barthélémy, Parzy et Darnand l'accueillirent sur le quai de la gare de Nice.

BILAN

Darnand et Faraut bénéficièrent d'un non-lieu, prononcé en juillet 1939 par le juge Beteille.

Si l'affaire des "Cagouleurs" emprisonnés agita beaucoup les milieux d'extrême droite, à Nice, elle ne souleva pas pour autant les foules.

Les rapports préfectoraux décrivent à l'automne 1938 une opinion publique plus sensible à la volonté de fermeté du gouvernement Daladier face aux menées subversives du C.S.A.R qu'aux sirènes de l'antisémitisme (21).

La défense de Darnand ne mobilisa jamais qu'une fraction marginale des groupements d'anciens combattants et d'officiers (inactive ou à la retraite). Chez les Nationaux, on déplora la "pusillanimité" des dirigeants de ces grandes associations, soucieux de ne pas compromettre leur respectabilité.

Il apparaît aussi que Darnand ne bénéficia d'aucun vrai soutien de la part des notables et des modérés qui formaient le gros de la classe politique départementale.

Quand à la gauche, elle réclama sans cesse du gouvernement, une sévérité accrue, à l'égard des "agents de la cinquième colonne" (22).

Le cas de l'« Eclairer » est plus complexe. Dans un premier temps, le journal de Léon Garibaldi, partit en croisade en faveur du "héros de 14-18". Par la suite, il donna très nettement l'impression de tempérer son enthousiasme, de prendre ses distances : les encarts photographiques disparaissent courant octobre ; la grande manifestation des "Nationaux" au Savoy est pratiquement passée sous silence et la libération de l'"embastille", annoncée en sixième page !

Cette évolution s'explique sans doute par le contexte national et international de l'automne 1938 : La crise des sudètes, La Conférence de Munich, la popularité de Daladier suscitèrent un réflexe de loyalisme à l'égard du pouvoir en place.

Peut-être faut-il voir aussi, dans la circonspection grandissante dont fit preuve le journal à l'égard de Darnand, le souci sincère de se démarquer de l'antisémitisme forcené de la droite "fascisante" à l'heure où en France et dans le monde occidental, l'opinion commençait à s'émeouvoir et s'inquiéter des violences et de la persécution que subissaient les juifs en Allemagne Nazie.

L'épisode de la "Nuit de cristal" fut à cette époque, relaté avec force par le quotidien.

En somme, l'"Eclairer" en vint à considérer que derrière le glorieux combattant des tranchées, se cachait aussi un redoutable activiste, ennemi juré de la démocratie parlementaire et des institutions républicaines.

Pour Darnand, le passage par la "Cagoule" représenta une nouvelle étape dans sa "dérive fasciste" (23). Il fut aussi une expérience pratique, une "école politique" (24).

On note enfin que se constitue, autour de Darnand en 1938, une cohorte d'"arditi" qui fournira plus tard des cadres dirigeants à la "Révolution Nationale" (Légion, S.O.L), une équipe qui se retrouvera aux postes de commandement dans les Alpes-Maritimes au temps du "Premier Vichy" (25)

NOTES

- 1) ROUSSO (Henri), La Collaboration. MA Editions, 1987, p. 81
- 2) BARTHELEMY (Victor), Du Communisme au fascisme. Albin Michel, 1978, p.100
- 3) DELPERRIE de BAYAC (J.), Histoire de la milice. Fayard, 1969, p. 23
- 4) BOURDREL (Philippe), La Cagoule. Albin Michel, 1970 , p. 307-308
- 5) A.D.A.M, fonds du Cabinet du Préfet
- 6) MILZA (Pierre), Fascisme français passé et présent. Flammarion, 1987, p. 156
- 7) L'Eclaireur, 12/8/1938
- 8) L'Eclaireur, 17/7/1938
- 9) L'Eclaireur, 20/8/1938 et 3/9/1938
- 10) ADAM, fonds du Cabinet du Préfet
- 11) Ibidem
- 12) Ibidem
- 13) ADAM, fonds du Cabinet du Préfet
- 14) REMOND (René), Les Droites en France. Aubier Montaigne, 1982, p. 227
- 15) L'Eclaireur, du 28/8/1938
- 16) ADAM, fonds du Cabinet du Préfet
- 17) ADAM, fonds du Cabinet du Préfet, tract du 26 octobre 1938
- 18) ADAM, fonds du Cabinet du Préfet
- 19) ADAM, fonds du Cabinet du Préfet
- 20) ADAM, fonds du Cabinet du Préfet
- 21) ADAM, fonds du Cabinet du Préfet
- 22) Le "Cri des travailleurs", 9/7/1938 16/7/1938 23/7/1938
- 23) BURRIN (Philippe), La dérive fasciste. Seuil, 1986
- 24) ORY (Pascal), Us Collaborateurs. Seuil, 1976, p. 252
- 25) PANICACCI (J-L), Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945. Serre, 1989, p.110

UNE VOCATION MONEGASQUE
ARMAND LUNEL

par Roger KLOTZ

Nous présentons ici le résumé d'une thèse de Doctorat ès Lettres dont nous achevons la rédaction et qui porte sur Armand Lunel et son univers imaginaire. Nous souhaitons par cette étude mieux faire connaître un écrivain original qui a pu se comparer à Henri Bosco et à André Chamson ; nous avons également voulu rechercher par quels mécanismes Armand Lunel a été conduit vers l'univers romanesque et vers l'univers historique. Pour bien faire ressortir ces mécanismes, nous insisterons, dans cette étude, sur l'importance des racines juives et provençales d'Armand Lunel.

Armand Lunel est né à Aix-en-Provence le 10 juin 1892. Le lieu a son importance : sans doute pour se souvenir qu'elle a été capitale comtale, la ville, avec ses monuments, ses places et ses fontaines, veut être un foyer rayonnant de culture ; elle a pu former Cézanne et Granet, Campra et Darius Milhaud ; Zola y fut élevé ; Mistral et Thiers y firent leurs études supérieures. Armand Lunel ne devait quitter sa ville natale que pour entrer à l'École normale supérieure à Paris.

Armand Lunel signale lui-même que son père est un Lunel de Cavaillon et sa mère une Lunel de Carpentras, sans liens de parenté. C'est que nous avons affaire à un nom d'origine géographique ; il s'agit de juifs qui, avant de séjourner dans le Comtat-Venaissin, chez le Pape, ont séjourné en Languedoc, à Lunel. D'autres noms de famille s'expliquent de la même manière : Milhaud, Millau, Bédarrides, Carcassonne... La tradition orale fait remonter à 70 av. J.C. la présence de juifs dans la région. Au XIII^e siècle, les juifs du Comtat sont installés sur tout le territoire comtadin ; on a des traces de leur présence à Valréas, à Malaucène. La situation se détériore à partir du XIV^e siècle au moment où les grandes expulsions (1306 en France) amènent un fort courant d'immigration vers le Comtat. Les juifs, un peu partout molestés, eurent alors tendance à se regrouper dans une seule partie des localités où ils résidaient ; c'est alors qu'apparaissent les ghettos que l'on appelle ici des Carrières parce qu'en Provençal Carriero signifie rue ; la "carrière" de Cavaillon apparaît en 1453. celle de Carpentras en 1486. A partir du XVII^e siècle, les juifs ne purent habiter d'autres villes que celles où ils possédaient "carrières" et synagogue. C'est ainsi qu'apparaissent "les quatre saintes communautés" d'Avignon, Carpentras, Cavaillon et l'Isle sur Sorgue. Pour connaître dans le détail la vie et la mort de ces communautés, il faut lire le livre de René Moulinas, Les juifs du Pape en France. Ce que nous retiendrons ici, c'est que lorsqu' Avignon et le Comtat Venaissin sont réunis à la France, en 1791 la citoyenneté française est accordée aux juifs. A la naissance d'Armand Lunel, la notion de juif du Pape n'existe plus que dans le souvenir.

C'est la famille paternelle d'Armand Lunel qui semble avoir quitté la première les terres comtadines puisque son grand-père habitait Alleins, un village des Bouches-du-Rhône, où il possédait des moulins à huile et dont il devait être maire ; ses enfants se sont installés à Aix comme industriels. Le grand-père maternel d'Armand Lunel, Isaac Hananel, dit Albert Lunel, habitait à Carpentras. Comme le petit-fils a passé la plus grande partie de ses vacances scolaires enfantines chez son grand-père, il a subi son influence. Armand Lunel se souvient parfaitement que l'immeuble où son grand-père avait installé sa résidence et son commerce de draperies était situé Place d'Inguibert, sur l'emplacement de l'actuelle poste de Carpentras. Le magasin était au rez-de-chaussée ; le premier étage abritait les collections d'Albert Lunel ; l'appartement était au second ; tout cela se trouve justement décrit dans Nicolo-Peccavi. Collectionneur et ethnographe averti, Albert Lunel a pu, par ses dons, participer à la création d'une vitrine judéo-comtadine au Museon Arlaten de Mistral. Armand Lunel peut dire de lui dans Nicolo-Peccavi :

"Erudit, écrivain, depuis longtemps il avait la manie de prendre des notes et d'orner la maison avec des vieilleries. Tout le premier étage s'était finalement transformé en galerie-musée où, merveille unique, un chapeau jaune de la juiverie pendait aussi fièrement au plafond qu'un chapeau de cardinal à la voûte d'une cathédrale. Les tiroirs des beaux secrétaires en marqueterie, qu'il appelait ses menues archives locales, étaient pleins de fiches personnelles et de vieux papiers sans grande valeur mêlés parfois aux plus précieux documents. Déjà je m'initiais à ses goûts. A un âge où les garçons commencent la collection de timbres-postes, je ramassais des clefs gothiques chez les brocanteurs." (p 131)

Armand Lunel reconnaît ainsi que sa formation profonde lui a été donnée, dans ce décor de la place d'Inguibert, par son grand-père et, à travers ce dernier, par l'héritage de ses plus lointains aïeux. On doit ajouter qu'Albert Lunel ne pratiquait pas ; il était une sorte de mainteneur des traditions judéo-comtadines ; on comprend donc qu'Armand Lunel ait pu reprendre à son compte la formule de Darius Milhaud :

"Je suis un Français de Provence de religion israélite."

Armand Lunel, qui répétait souvent la formule, s'est lui-même repris un jour pour dire :

"Je suis un Français de Provence de tradition israélite."

A la notion de religion, il préférerait sans doute celle de tradition qui implique la fidélité à une culture et non à un culte. Armand Lunel apparaît ainsi comme un homme de culture.

Armand Lunel reconnaît avoir été marqué par deux événements qui survinrent alors qu'il avait une douzaine d'années. Le 1er concerne son grand-père paternel, le maire d'Alleins. Un soir de Pâques, avant de se mettre à table, il chantait le Seder, selon le rite comtadin ; on lui annonce soudain que le conseil municipal demande M. le Maire ; il fait répondre qu'il ne peut être dérangé sous aucun prétexte. Lorsque le petit Armand apprend cela, il a le sentiment de se trouver, pour la première fois, devant une pratique qui l'isole des autres Français ; c'est peut-être en partie parce qu'il s'est posé des questions qu'Armand Lunel est devenu le chantre du judaïsme comtadin. Le second événement qui a frappé Armand Lunel concerne un vague parent, l'oncle Lélé, une sorte de clochard-vagabond, sans cesse sur les routes, à qui les parents d'Armand envoient, quand il passe, une pièce de cent sous par la fenêtre. Armand Lunel eut l'impression d'être en présence d'un réfractaire à la famille, ayant soif de l'absolu et ne trouvant jamais le bonheur. Ce personnage a tellement frappé Armand Lunel qu'il deviendra Isaac de Pampelune dans l'Imagerie du cordier :

"Je ne suis qu'un vieux mendiant. J'ai dû quêter mon pain de synagogue en synagogue. Enfin, amère dérision ! Lorsque je suis passé par Carpentras pour les dernières pâques, des neveux enrichis ont eu pitié de ma misère : ils m'ont fait enfermer dans un asile, et si je suis ici, c'est que je m'en suis échappé ! Non ! non ! point de bravos pour moi, je n'en veux pas ; car je n'avais pas de mérite à détester une vie régulière et le pain sans liberté. Mon lot, je le subis ! Depuis longtemps, j'ai perdu mon sommeil, je ne dors plus ; la nuit, pour me distraire, dans une étable ou au creux d'une meule, je me récite en Hébreu par cœur, de longs passages de l'Ancien Testament..."

Faut-il donc, cria-t-il donc, que je proteste encore contre cette injustice, et que pour comble de malheur on affecte toujours de se tromper sur mon identité. Je ne suis pas le juif errant. J'ai lu un roman de ce nom et n'ai point trouvé ma ressemblance. J'ai dit que j'étais Isaac de Pampelune, célèbre dans toutes les communautés d'Europe par sa misère et sa longévité. D'ailleurs, la légende du juif errant est une légende chrétienne ; en tant que juif, je la récuse." (p. 170)

Isaac de Pampelune trouve le bonheur dans le passé de sa religion et dans le contact avec ses ancêtres ; il refuse la condition que lui fait l'antisémitisme chrétien parce qu'il est fier de son identité. Armand Lunel a donc projeté sur l'oncle Lélé certaines de ses idées et c'est pourquoi le personnage a pu le marquer.

L'enfance d'Armand Lunel a donc été partagée entre Aix et Carpentras. En classe de philosophie, Lunel fait la connaissance de Darius Hilhaud, aixois comme lui, comme lui d'origine judéo-comtadine ; ce dernier, qui avait jusque là été instruit par des précepteurs, avait en fin de seconde réussi la première partie de son baccalauréat. La sympathie entre les deux jeunes gens fut immédiate. A la fin de l'année scolaire, en juin 1909. Lunel, reçu au bachot, devient boursier de Lettres supérieures au lycée Henry IV à Paris ; Darius Hilhaud s'inscrit au Conservatoire.

La scolarité de Lunel au Lycée Henry IV a été dominée par l'enseignement d'Alain. Emile Chartier, dont on ne connaissait pas encore le pseudonyme, avait débuté en Normandie ; à Rouen, il avait eu parmi ses élèves le futur André Maurois. Depuis 1906, il publiait, chaque jour, dans La dépêche de Rouen, des Propos d'un normand. Ce qui émerveillait Lunel, c'est que Chartier faisait surtout des cours de philosophie générale ; il n'aimait pas la psychologie expérimentale et la psychanalyse qui commençaient alors à meubler les cours de philosophie. Alain ajoutait à ses cours le commentaire de grands auteurs ; on connaît son admiration pour Stendhal ; il admirait aussi Candide, La comédie humaine.

Reçu à l'Ecole Normale Supérieure, Lunel est admis à la licence de philosophie en 1912 ; il est reçu à l'agrégation en 1914. Appelé sous les drapeaux en 1915" il sert en qualité d'interprète français-allemand. A l'armistice, il est détaché au service de presse du Quai d'Orsay. Professeur au lycée d'Aix en 1914-15, Lunel est au lycée d'Avignon d'octobre 1915 à décembre 1919 î il est vrai que cette affectation est essentiellement une nomination "pour ordre". En décembre 1919 Lunel demande et obtient le poste de philosophie du lycée de Monaco dont le titulaire vient d'être nommé dans le supérieur.

On peut se demander ce qui a conduit Lunel à s'éloigner d'Aix et d'Avignon pour Monaco. Il y a d'abord ses fiançailles avec une Niçoise, Melle Messiah, qu'il épouse le 25 mars 1920 ; au moment du mariage, Lunel est à Monaco depuis 3 mois ; on peut penser à une sorte de rapprochement. L'intéressé avait donné d'autres raisons. A Avignon, Lunel avait commencé à écrire des nouvelles qu'il avait publiées dans des revues diverses ; Monsieur Pétrarque, qui date de cette époque-là, aurait paru, d'après Madame Jessula, la fille de l'écrivain, dans Les œuvres libres. A Monaco, Lunel espérait pouvoir continuer dans la tranquillité : il avait en effet peu d'élèves. Peut-être y avait-il enfin une raison inconsciente : en s'éloignant d'Aix et d'Avignon, c'est-à-dire des deux métropoles historiques de la Provence, le romancier pourra mieux y rêver. La distance, en favorisant l'imagination, va permettre à Lunel de faire du monde de l'enfance le symbole de l'univers disparu.

Armand Lunel a été à Monaco un professeur estimé. L'événement qui a certainement le plus marqué sa vie professionnelle fut la seconde guerre mondiale ; elle s'est passée en 2 étapes :

1- Il y a d'abord eu "la drôle de guerre", en 1939-40 ; rappelé sous les drapeaux comme lieutenant, Lunel a parlé de cette période dans Par d'étranges chemins.

2- Le retour dans les foyers. Lunel a été mis à la retraite anticipée le 20 décembre 1940 à 48 ans ; il semble qu'il ait pu pourtant terminer l'année scolaire. Il compléta alors sa pension par des leçons. Lorsqu'en 1943, les Allemands occupèrent le Midi et traquèrent les juifs de la Côte d'Azur, Armand Lunel devint en quelque sorte le porte-parole de ses coreligionnaires pour exprimer leur angoisse au gouvernement monégasque ; le Prince Louis II leur fit savoir qu'il prenait les familles juives de Monaco sous sa protection personnelle à condition qu'elles ne sortent pas de la Principauté. Il semble enfin que Lunel ait participé au groupe Combat et aux Forces françaises de l'Intérieur.

A la libération, Lunel fut réintégré dans l'enseignement et reprit son activité d'écrivain.

Armand Lunel fut en effet essayiste, librettiste et romancier.

L'essayiste publie des articles dans la revue Europe, dans Les nouvelles littéraires, dans Les cahiers du sud ou dans L'ave. On voit ainsi apparaître ses goûts ; il aime Stendhal, admire Balzac, apprécie Le grand Reaulnes ; s'inspirant de Variété III de Valéry, il parle de l'humanisme méditerranéen ; tenant à affirmer son enracinement provençal, il parle volontiers de Mistral dont il apprécie le prosématisme et nous fait profiter de ses connaissances sur la littérature judéo-comtadine. Il parle avec un égal bonheur de peinture ; il apprécie Chagall, Cézanne et les peintres de l'Ecole d'Aix. Ouvert à divers aspects de l'art, Armand Lunel se présente bien comme un honnête homme du XXe siècle. Il faut ajouter à cela le goût de Lunel pour les enquêtes ethnographiques : participant en 1937 au 1er. congrès international du Folklore, il présente "un procédé archaïque de battage dans les Alpes-Maritimes" ; en 1939" il rédige le scénario d'une émission radiophonique sur Nice et son terroir ; après la guerre, il participe à la fête mentonnaise du citron pour laquelle il rédige, avec Darius Milhaud, Barba Garribo ; nous avons enfin retrouvé un inventaire muséographique concernant des objets ethnographiques de la région de Menton. Par sa présence à Monaco, Armand Lunel a donc pu approfondir sa culture provençale.

C'est vraisemblablement par amitié pour Darius Milhaud que Lunel est devenu librettiste. L'originalité de Milhaud a peut-être été d'avoir eu pour librettistes des écrivains dont la compétence ne s'arrêtait pas à la création de livrets ; il s'agit en effet de Claudel et de Lunel. L'un des mérites de Milhaud est d'avoir introduit Lunel dans les milieux artistiques parisiens ; l'autre est de l'avoir amené à écrire pour le théâtre lyrique, l'obligeant ainsi à s'ouvrir à un autre domaine de la création et à se plier à ses règles ; l'art lyrique est donc devenu pour Lunel cette sorte d'exercice dont parle Valéry à propos de VAdonis de La Fontaine.

Milhaud songeait au mythe d'Orphée depuis 1921. Les malheurs d'Orphée sont écrits en 1924 et joués à Bruxelles en 1926 ; il s'agit d'un "opéra de chambre" dont la représentation est de 40 minutes ; Milhaud avait compris que le thème grec avait quelque chose d'éternel et pouvait être transposé dans un autre lieu, dans une époque plus moderne ; avec la complicité de Lunel, il ouvre ainsi la voie à Marcel Camus, l'auteur du film Orfero Negvo. Il voulait que l'action se situât en Camargue, qu'Orphée fût paysan et Eurydice une bohémienne; Lunel fit du charmeur des animaux un guérisseur.

En 1925, Darius Milhaud commence la composition d'Esther de Carpentras dont Lunel publie le texte en 1926. L'oeuvre est la conjonction de deux pièces de théâtre judéo-comtadines : Harcanot et Barcanot d'Israël Bédarrides et La Reine Esthev de Mardochee Astruc et Jacob de Lunel. L'utilisation de ces 2 ouvrages entraîne une composition originale ; la pièce est en 2 actes : à l'acte I, une délégation de juifs carpentrassiens se présente au palais épiscopal pour demander l'autorisation de donner, pour la fête de Pourim, une représentation sur le thème d'Esther ; le 2ème acte a pour trame l'histoire de la représentation dans la carrière de Carpentras ; l'atmosphère de la carrière en fête est plus importante que l'étude des caractères ; l'unité de la pièce est assurée par le personnage du Cardinal-évêque qui, après avoir donné l'autorisation, vient assister à la représentation pour essayer de convertir les juifs de Carpentras. Lunel a exploité un héritage culturel pour faire revivre en rêve la société des juifs du Pape. Esther n'est peut-être qu'un prétexte ; l'important est qu'elle soit de Carpentras ; l'important est dans le rêve d'un passé où Lunel trouve le bonheur.

Après avoir écrit le livret de Maximilien pour Milhaud et de La Chartreuse de Parme, pour Henri Sauguet, Lunel écrit le livret de David pour Darius Milhaud. Le gouvernement israélien avait confié aux, deux amis la composition de cet opéra pour commémorer la fondation de Jérusalem.

C'est aussi comme romancier et comme historien que Lunel est connu. En 1924, paraît L'imagerie du cordier qui a été écrite de 1920 à 1923 ; Lunel écrit lentement. Il s'agit de l'histoire d'un cordier qui, devant faire le tour du monde, fait le tour du Comtat ; c'est peut-être que le Comtat Venaissin est tout l'univers de l'écrivain. C'est en s'appuyant sur cet ouvrage qu'Albert Cohen a pu orienter Armand Lunel vers le roman judéo comtadin et l'a conduit ainsi à écrire Nicolo-Peccavi. Le sujet du roman est indiqué par le sous-titre : L'affaire Dreyfus à Carpentras. Le roman est bâti sur les souvenirs laissés à Armand Lunel par son grand-père :

"Dès que je fus en âge de comprendre, mon grand-père me confia que, parmi ceux qui avaient monté les abominables charivari de septembre, il fallait compter, bien sûr, les anti-dreyfusards de la haute bourgeoisie locale, dont deux ou trois d'ascendance juive par un aïeul converti sous le régime pontifical." (p. 11)

Albert Cohen a donc éveillé une imagination romanesque que Lunel tenait déjà de son grand-père. Mais c'est à Monaco, hors du climat familial et du décor carpentrassien, que Lunel a pu donner forme à ses rêves. Lunel a peut-être fui vers Monaco pour mieux revivre les rêves de son enfance.

Après Noire et grise, publié en 1931 paraît Le balai de sorcière, dont l'action se situe à Nice et qui a pour décor le Palais Lascaris tel que Lunel a pu le connaître avant l'installation du Musée. Lunel publie ensuite un recueil de nouvelles, Jérusalem à Carpentras, Ce qui apparaît ici, c'est l'univers carpentrassien qui entourait le grand-père : le brocanteur oriental qui finit par entrer dans la famille, la banque de village dont la fin est une histoire d'amitié, la grand-tan te Sara ; mais ce qu'il y a de plus frappant, c'est le titre :

"Pour moi, comme pour mes aïeux... maternels" la Jérusalem céleste terrestre n'a jamais été et ne sera jamais qu'à Carpentras." (p. 98)

C'est bien Lunel qui parle à travers son héros et qui fait de Carpentras sa Jérusalem. Jérusalem, c'est donc le lieu où l'on a ses racines et où l'on a connu le bonheur.

Le "cycle carpentrassien" d'Armand Lunel se termine par *La maison de la femme peinte*, un ouvrage de bibliophilie comportant des lithographies d'André Marchand ; Lunel entretenait des rapports d'amitié avec le peintre et aimait à méditer sur le problème de la création esthétique. André Marchand, de son côté, aimait collaborer avec des écrivains et participa ainsi à la composition de plusieurs ouvrages d'art.

Enfin apparaît ce que nous appellerons le cycle aixois d'Armand Lunel avec *Les amandes d'Aix* et *La belle à la fontaine*. Le premier de ces romans a pour cadre l'entreprise Milhaud et sa demeure, "Le bras d'or", Lunel affine ici la technique narrative qui avait été celle de Ntcolo-Peccavi ; il utilise alternativement le récit à la troisième personne, le journal intime, l'échange de lettres ; la narration ne se fait pas selon un cheminement linéaire du temps mais adopte une forme plus brisée qui permet de mieux faire ressortir les sentiments de chaque héros. Ainsi, Lunel a peut-être atteint, avec *Les amandes d'Aix*, l'un des sommets de son art. *La belle à la fontaine*, qui se situe dans le quartier Hazarin à Aix, est une histoire d'amour qui a pour héroïne la fille du Doyen de la Faculté des lettres. On peut se demander si le personnage du Doyen Delorme n'est pas le chercheur que Lunel a rêvé d'être ; on peut penser de la même façon que le quartier Nazarin est peut-être le quartier d'Aix où Lunel aurait aimé habiter. Peut-être Lunel recherche-t-il à travers le rêve romanesque les racines que la vie ne lui a pas données.

Le cycle romanesque d'Armand Lunel étant terminé, paraissent *J'ai vu vivre la Provence et Sénégal* qui sont des ouvrages ethnographiques. Puis, pendant une dizaine d'années Lunel ne produit plus de livres ; c'est qu'en fait il prépare un ouvrage d'histoire qui paraît en 1975 : *Juifs du Languedoc, de la Provence et des Etats français du Pape*. L'ouvrage est important par la date à laquelle il sort : d'abord, il se situe à l'issue d'une longue série de romans ; il est donc l'aboutissement fatal de la création romanesque. Ensuite, il s'agit du dernier ouvrage d'Armand Lunel ; il sort deux ans avant sa mort ; c'est donc l'œuvre qui donne son sens à la vie de Lunel. Enfin, cet ouvrage constitue par lui-même un document sur l'histoire du judaïsme méridional ; Lunel y a déversé tout ce qu'il tenait de son grand-père. Il faut enfin noter l'originalité du sujet : au moment où Lunel écrit son ouvrage, ce sont surtout des non-juifs (H. Chobaut, G. Brun) qui s'intéressent à l'histoire du judaïsme comtadin ; il faut peut-être attendre l'arrivée en métropole des juifs d'Afrique du Nord pour voir à nouveau se développer, au sein du judaïsme, les études juives.

Mis à la retraite le 1er. octobre 1953" Lunel poursuit une carrière de conférencier, participe à la fondation de la société des Amis de Jules Isaac. Il meurt le 3 novembre 1977.

La vie d'Armand Lunel se marque par un héritage, par une amitié, par une rupture. L'héritage, c'est la fidélité aux racines juives et provençales ; c'est aussi cette sorte de laïcité respectueuse fréquente chez ceux qui se souviennent et ne pratiquent pas. L'amitié, c'est l'influence créatrice de Darius Milhaud. La rupture, c'est le professorat, c'est surtout l'installation à Monaco, c'est-à-dire le refus de vivre sur les lieux que l'on rêve. La conjonction de ces trois caractères a peut-être permis la fécondation littéraire d'Armand Lunel.

**PARTIS POLITIQUES ET LIGUES
A CANNES PENDANT
L'ENTRE-DEUX-GUERRES**

par Sandrine COSTA

Pendant l'entre-deux-guerres, Cannes apparaît comme étant une ville particulièrement dynamique. Elle est animée par un puissant mouvement touristique responsable de son essor économique et, dans une certaine mesure politique. Ainsi l'activité politique devient rapidement intense et l'électorat participe de plus en plus à la vie politique.

La description des partis, ligues permet de mieux comprendre voire apprécier leur politique et leurs agissements dans la ville selon le contexte socio-économique qui est celui de l'entre-deux-guerres.

I - LES PARTIS

A – La Gauche

Le Parti socialiste. La Fédération socialiste est une "création cannoise". Avant 1919 la parti socialiste ne semble pas jouer de rôle notable à Cannes comme ailleurs dans le département. Pourtant aux élections législatives de 1910, un candidat socialiste se présente : il s'agit d'Etienne Lieutaud dont le résultat, 10 % des votants, montre la faiblesse du parti.

Après la guerre et la révolution russe, la situation du parti socialiste semble s'améliorer. Sa réorganisation dans l'immédiat après-guerre reste cependant assez lente bien que le nombre d'adhérents augmente sensiblement dans les Alpes-Maritimes, passant de 312 membres en 1919 à 810 en 1920 (1). Cannes, où les 76 adhérents en 1920 sont les plus actifs du département, devient le siège du secrétariat fédéral. Des divisions existent pourtant au sein de la Fédération. Lors de la campagne électorale de novembre 1919. les candidats socialistes donnent déjà une impression de manque d'unité. Ainsi le 30 octobre 1919. Etienne Lieutaud, tête de liste du parti "fait l'éloge de la révolution bolchevique" (2). Aux élections, il obtient un résultat nettement supérieur aux précédentes années ; 1550 voix alors que Gillette-Arimondy, député de la circonscription, n'obtient que 759 voix soit 18,6 % des suffrages à Cannes :

"Le parti socialiste s'est accru dans les Alpes-Maritimes et s'y organise"(3)

Cannes est, en effet, avec Nice, la ville qui gagne le plus de voix. Son succès est dû autant à la personnalité du candidat présenté que des membres très dynamique de la section cannoise.

Malgré cet encouragement électoral, le parti va connaître une nouvelle scission. Le parti socialiste a connu régulièrement des divisions mais le 18 décembre 1920, lors du Congrès de Tours et de l'adhésion à la IIIème internationale, de nombreuses voix socialistes vont se porter sur le parti communiste.

A Cannes, l'événement est ressenti comme une véritable révolution. Lieutaud, malgré l'opposition du secrétaire fédéral Paul Vidal, décide l'adhésion à l'Internationale communiste et se hâte d'organiser le prochain congrès de la Fédération prévu le 15 février 1921 à Cagnes-sur-mer.

A partir de cette date, les socialistes ne vont plus pouvoir jouer un rôle politique important seuls. A Cannes, en 1924, ils forment une alliance avec les radicaux des listes d'union (Cartel des Gauches). En 1925, la section qui compte désormais une centaine de membres se prépare, après le résultat des élections municipales à réorganiser la section. Un regain d'activité semble animer les socialistes cannois.

" Pour conclure, on peut dire que le PS-SFIO qui avait joué depuis la création des sections communistes, un rôle très effacé semble redoubler d'activité depuis les dernières élections municipales et vouloir reprendre la place importante qu'il occupait avant la guerre " (4).

En 1928, la Fédération départementale présente à Cannes le candidat Emile Garino, professeur au collège de Cannes. Celui-ci présente avec Virgile Barel, candidat communiste un programme commun. Mais l'électorat reste cependant divisé : l'opposition est accentuée par le fait qu'avant le second tour, les candidats du Bloc ouvrier et paysan (parti communiste) refusent de se désister en faveur des candidats socialistes mieux placés.

Aux législatives de décembre 1930, Emile Garino remporte un franc succès à Cannes où il obtient 16,6 % de suffrages alors qu'il n'en acquiert que 3.9 % en 1932. En 1936 il gagne à nouveau des voix, 16,7 %, mais se désiste au second tour, avec le candidat radical-socialiste André Cayatte, en faveur du candidat communiste Henri Pourtalet.

Le Parti communiste. Le parti communiste est la seule force véritablement nouvelle dans la France d'après-guerre. Dans les Alpes-Maritimes, la Fédération composée de 220 adhérents dans l'arrondissement de Grasse et de 133 dans celui de Nice va s'implanter de plus en plus sûrement.

A l'issue du Congrès de Tours en 1920, la Fédération socialiste dont le siège est à Cannes, décide d'adhérer à l'Internationale communiste mais le parti communiste de 1921-1922 ne diffère guère du parti socialiste d'avant-guerre.

Cannes apparaît comme la section la plus dynamique, la plus militante. Ainsi, par exemple, la Fédération souhaitant en 1921 fonder un journal local par action remarque que la section de Cannes est la plus motivée : 45 actions sont souscrites dans cette section.

La section cannoise est aussi la section comprenant le plus grand nombre d'adhérents. En 1922, ils étaient 78 (plus 47 à la Bocca);, en 1925, 92. En revanche, ils étaient 35 à Nice, 25 à Menton, 58 à Beausoleil, 20 à Grasse, 31 à Antibes la même année. Les catégories socio-professionnelles représentées des adhérents sont peu nombreuses. On observe à Cannes une nette majorité de commerçants, surtout des cafetiers et des ouvriers du bâtiment, enfin quelques agriculteurs et employés.

Le 23 janvier 1931, au congrès de la Fédération qui se déroule à Cannes, le secrétaire fédéral, Paul Vidal donne sa démission. Cacouault, militant d'Antibes est alors désigné pour lui succéder. Le secrétariat de la Fédération des Alpes-Maritimes passe de Cannes à Antibes.

Les communistes présentent pour la première fois une liste de candidats pour les élections législatives en mai 1924 et pour les élections municipales en mai 1925- C'est la liste du Bloc ouvrier et paysan composée de Virgile Barel, Claude Briday, Etienne Lieutaud et Angelin Raybaud. Ils obtiennent 18 % des voix à Cannes, résultat le plus important après Cagnes-sur-mer (19 %)• Aux élections municipales, ils acquièrent 11,3 % des suffrages exprimés. Claude Briday, candidat communiste cannois recueille de nombreuses voix qui s'étaient portées sur lui aux législatives de 1924. En 1928, aux législatives, le candidat socialiste Emile Garino et le candidat communiste Virgile Barel s'opposent, divisant l'électorat.

En 1930, aux élections législatives partielles provoquées par le décès du député André Capron, les communistes observent un net recul. Entre le premier et le second tour, le nombre de voix passe de 729 à 391 tandis que les suffrages des socialistes augmentent (de 2933 à 3912 voix).

Le succès du parti communiste dans les Alpes-Maritimes arrive en 1936, après de longues années de crise et une implantation laborieuse. Aux élections législatives, le candidat Henri Pourtalet développe le programme du Front populaire et assure la victoire du parti communiste dans la circonscription de Cannes-Antibes. C'est le triomphe du Front populaire qui est fêté avec une grande joie à Cannes.

"Pourtalet saura certainement démontrer que les principes du communisme peuvent parfaitement s'accorder avec le souci des exigences de courtoisie et de modération requises par la prospérité de la Côte". (5)

B – Les Partis de notables

La Fédération républicaine. L'absence d'organisation de la droite en partis politiques était le reflet de la tendance politique nationale. Quantitativement, ces partis étaient minoritaires entre 1919 et 1939.

La Fédération républicaine se manifestait surtout lors des campagnes électorales en distribuant dans un premier temps les investitures. A Cannes, l'affrontement entre républicains modérés et radicaux, était particulièrement vif.

La Fédération républicaine est un parti de notables et de cadres, dont les comités électoraux se constituent seulement au moment des campagnes électorales. Elle représente les intérêts de la bourgeoisie d'affaires, la France cléricale. En fait, son but n'est ni d'encadrer des électeurs, ni de former des militants. Ce sont surtout les personnalités des candidats et des hommes qui la représentent qui comptent.

A Cannes, le député-maire André Capron illustre cette tendance conservatrice associée aux ambitions personnelles mais surtout, il exprime le charisme d'un homme :

"Je suis républicain de l'école de votre député Rouvier c'est-à-dire résolument progressiste sans défaillance ni témérité". (6)

En 1928, le retour au scrutin d'arrondissement semble être la source de l'effritement du pouvoir des Républicains modérés. De plus, les changements qui se sont produits au sein de la Municipalité cannoise permettent à certains membres du conseil municipal d'adopter une politique contre les amis d'André Capron. Jean Gazagnaire est à la tête de ces mécontents. Cependant, André Capron reçoit l'investiture de la Fédération et remporte les élections législatives.

En 1930, Jean Guiter, secrétaire général de la Fédération républicaine de France se présente aux élections législatives dans la circonscription de Cannes. Mais il est battu par le candidat radical Louis Louis-Dreyfus.

La section cannoise connaît pourtant à partir des années trente une véritable expansion, sous l'inspiration de son président Bouvelot et du secrétaire de la section locale, Brune, tous deux également membres des Croix de Feu. Le nombre de sympathisants et de militants semble augmenter rapidement, comme en témoigne le nombre d'auditeurs lors des réunions électorales.

Le Parti radical et radical-socialiste. Le parti radical a été fondé en 1901. A Cannes, son apparition se situe vers 1903 lorsque aux élections législatives, le candidat Gillette-Arimondy développe un programme radical.

En fait le comité local radical-socialiste se constitue vers 1924 sous l'influence du Cartel des Gauches. En 1925, le comité compte environ 150 adhérents.

Il faudra pourtant attendre 1920, pour que le parti commence à acquérir une certaine solidité. Grâce au retour du scrutin d'arrondissement, défavorable aux Républicains modérés, le nombre de voix des radicaux s'accroît aux élections législatives de 1928. C'est à cette même date que s'instaure une discorde au sein de la Fédération dans les Alpes-Maritimes. Xavier Dufrêne, président du comité de Cannes et directeur du journal "Le Courrier au littoral" décide alors d'organiser le comité local en fonction des consignes de la Fédération des Alpes-Maritimes, présidée par Fernand Lefranc. Le groupement prend alors le nom de "comité du parti républicain radical et radical-socialiste".

Le parti radical et radical-socialiste est un parti de notables : intellectuels, médecins, avocats, gros commerçants... dont l'électorat se recrute dans une classe moyenne (petits propriétaires, ouvriers, commerçants, employés) à tradition politique de gauche mais qui épouse les idéaux du parti. Ce qui lui assure une attitude pour la moins ambiguë. En effet, le programme des radicaux pour les élections législatives comme pour les municipales vise à améliorer le sort des classes laborieuses (enseignement, organisation des assurances sociales, congés payés, réduction de la durée de travail etc).

A Cannes, les radicaux soutiennent en particulier, les candidatures de Maurice Jeanpierre, républicain de gauche et ami de Xavier Dufrêne, et de Louis Louis-Dreyfus dès les législatives partielles faisant suite au décès d'André Capron.

Les jeunesses radicales-socialistes faisaient preuve localement d'un certain dynamisme remarquable, en particulier, sous le Front populaire. En 1925, elles participent au lancement du premier numéro d'un mensuel édité à Cannes : "La Relève" (7). Les jeunesses radicales-socialistes étaient de ferventes partisans du Front populaire.

C – Les listes et les candidats indépendants

Les candidats dits indépendants se présentent généralement sous une étiquette politique neutre. Souvent, ils sont regroupés dans des listes destinées à s'occuper en priorité des intérêts de la ville et de ses habitants. Pendant l'entre-deux-guerres, ces listes s'intitulent : liste d'Alliance ou d'intérêt économique, liste des Intérêts cannois, liste de représentation proportionnelle des Intérêts économique, de l'Union des Gauches et de la Fédération des Comités de quartier.

Aux élections municipales, ces liste servent surtout à combattre les partis de gauche et à assurer la victoire des Républicains modérés comme André Capron jusqu'en 1929 où il est battu par une liste composée d'élément indépendants et de l'Union des Gauches.

Les Candidats indépendants. En 1919. la nouvelle loi électorale du 12 juillet permet à des candidats indépendants de se présenter. La plupart ne proposent pas de programme politique à proprement parler mais manifestent plutôt, à travers un programme purement local, leur mécontentement et leur désapprobation envers la municipalité sortante ou envers une personnalité politique locale.

Emile Monnet, conseiller municipal sortant en 1929, président de l'association des familles nombreuses obtient 26 % des suffrages. Toujours en 1929, cinq candidats représentent les victimes de la guerre dans toutes les listes en lice ; ils seront tous élus au premier tour. En 1935, Protais, ami de Louis Louis-Dreyfus compte sur ses relations avec les milieux d' Anciens-combattants.

II - LES LIGUES

Ce sont des vecteurs politiques qui se trouvaient toujours sous une étiquette politique, mais celle-ci ne leur permettait pas de se présenter à des élections politiques au contraire des partis. Généralement ces organismes inéligibles, qui ne pouvaient pas agir directement lors des élections, s'affirmaient et influençaient l'électorat par d'autres moyens.

Ce sont surtout les journaux de gauche qui parlent des ligues. Les rapports de police restent quasiment muets sur leurs activités, préférant s'intéresser aux agissements de la gauche et en particulier des communistes.

Le fait que les ligues ne soient pas l'objet de surveillance s'explique peut-être par la discrétion dont elles font preuve avant le 6 février 1934, jour où leurs activités éclatent au grand jour.

Les moyens de propagande sont basés sur les réunions publiques où l'audience est toujours plus nombreuse que le nombre d'adhérents. Seules les Croix de Feu occupent une place assez importante à Cannes. Certains de ses membres se retrouvent même dans les conseils municipaux.

Enfin, nous pouvons penser que la population et surtout l'électorat n'ont pas accordé beaucoup d'importance à ces mouvements, paraissant même s'en désintéresser complètement.

A – Les croix de feu, l'action française, les jeunesses patriotes

Les Croix de Feu. Les Croix de Feu, créée en 1927, est une organisation intermédiaire entre les ligues et les mouvements d'anciens combattants. Elle connaît un véritable essor à partir de 1931 quand François de La Rocque en devient le président.

La section cannoise des Croix de Feu est fondée sans doute peu après 1927 puisque l'on retrouve aux élections municipales de 1929, 5 candidats anciens-combattants dont un est membre des Croix de Feu. En fait, la ligue se montre très discrète jusqu'aux événements du 6 février 1934 • Les réunions organisées se font de plus en plus nombreuses grâce au président de la section Chapelet et à son vice-président Marcellin. Ceux-ci permettent également à des membres des Croix de Feu de se présenter lors des élections comme en 1935- Le 3 mai 1935t lors d'une réunion de la section de Cannes des Croix de Feu et des Volontaires nationaux, les adhérents "décident de soutenir aux municipales les candidatures de Bouvelot, Brune, Jeanard, Bade, Bellascour, membres du groupement" (8). Lors des élections législatives de 1936, un candidat des Croix de Feu , président du Front national dans les Alpes-Maritimes, Albert Thierry, se présente dans la circonscription de Cannes-Antibes briguant le mandat de député. Celui-ci est battu par le communiste Henri Pourtalet mais dans la ville de Cannes, il remporte néanmoins plus de suffrages que Pourtalet (4183 voix contre 4129).

La section cannoise semble, en effet, dynamique : la violence n'est certes pas exclue dans les agissements de ses membres comme en témoignent l'issue de réunions ou encore les affrontements entre partisans et antifascistes, communistes... Le 13 juin 1934, les Croix de Feu organisent une grande réunion à Cannes. Des centaines de manifestants contre le mouvement repoussent les Croix de Feu et empêchent le déroulement de la réunion.

Les effectifs, quant à eux, ne cessent d'augmenter. D'une vingtaine de membres répartis entre les sections de Cannes et Nice, au début des années trente, ils atteignent la centaine de personnes après le 6 février 1934 • Lors des réunions, cependant, le nombre d'auditeurs est toujours compris entre 250 et 300 personnes. C'est toujours après l'affaire Stavisky que les Croix de Feu deviennent plus présents politiquement et apparaissent au grand jour. Là ils commencent à agir avec prudence et plus de discipline "dans l'ordre, le plus parfait et le plus profond silence pour marquer le désir d'ordre et de la discipline en face des événements présents" (sic) (9).

Le 18 juin 1936, l'organisation des Croix de Feu est dissoute ; le mouvement réformé devient le Parti social français le 21 juin 1936.

L'Action Française. La section de Cannes de l'Action française est placée sous l'autorité de la région provençale, c'est-à-dire la dixième zone selon le découpage établi par les dirigeants de la ligue. Comme toutes les sections des Alpes-Maritimes, elle ne semble pas comporter d'éléments bien motivés sauf peut-être les Camelots du Roi.

Les activités de la section se résument à des réunions publiques hebdomadaires ou à l'organisation de fêtes comme la fête des rois (10).

Le nombre d'adhérents est difficile à évaluer, une soixantaine de personnes probablement mais le nombre de participants élevés (souvent 200 auditeurs) lors des réunions laisse présager une audience de plus en plus croissante malgré la condamnation pontificale de la ligue en 1926.

Les deux présidents successifs, le Commandant Touchet et Monsieur Baudrand, ingénieur à Cannes, invitent fréquemment des Camelots du Roi pour escorter les orateurs lors des réunions publiques. Ainsi "grâce à ces éléments activistes, des incidents éclatent généralement lors des réunions.

La population locale, en revanche, ne s'implique guère dans ces affaires et reste passive :

"La réunion organisée à Cagnes-sur-mer par les ligueurs d'Action française et les Camelots du Roi de Nice le 23 février 1933 a donné lieu à de violents incidents, le parti royaliste semble laisser la population indifférente" (11).

Le 24 mars 1933 • Léon Daudet donne une conférence au casino municipal de Cannes. Parmi les Cannois peu ont semblé y accorder un intérêt quelconque.

En fait, l'Action française apparaît nettement moins dynamique que les Croix de Feu. En période d'élections, elle semble jouer un rôle plus discret. En 1936, par exemple, le Colonel Thierry, président de la section locale de la Fédération républicaine (en remplacement de Bouvelot), propose une alliance avec l'Action française et les Croix de Feu en vue de la constitution du Front national. Cette proposition n'est pas appréciée par le Colonel de La Rocque. Seuls les Camelots du Roi, par leur vitalité, manifestent leur intérêt pour ces élections.

Les Jeunesses patriotes. La section cannoise a été "probablement créée en 1924 au moment où le communisme devient un véritable danger" (12). En fait, cette section s'est ouverte en même temps que celle de Nice dont le président est Monsieur Bérenguier. Elle compte une cinquantaine de membres (150 pour la section niçoise) en 1932, année où l'organisation reprend de l'importance, après la victoire de la gauche en France, bien qu'elle ait connu une période de stagnation vers 1928.

Les membres des Jeunesses patriotes sont moins nombreux que ceux des Camelots du Roi mais leur action est tout aussi remarquable. En 1934. ils sont accusés par le journal "la ligue-information", organe de la ligue des Droits de l'homme, présidée à Cannes par Emile Qarino, d'être "d'abominables excitateurs" (13). En fait, comme tous ces mouvements apparentés au fascisme, les Jeunesses patriotes tentent de garder une attitude discrète, limitant leur propagande aux réunions qu'elles organisent.

B – Le parti social français et le parti populaire français

Le Parti social français. Le parti social français formé le 21 juin 1936, 3 jours après la dissolution des ligues recueille à Cannes tous les membres des Croix de Feu, plus de nombreux autres éléments de la bourgeoisie.

Le Parti populaire français. Le parti populaire français, premier parti de masse de la droite, est constitué entre juillet et octobre 1936 (12 fédérations dans les Alpes-Maritimes, Nice et Grasse). La fédération B (Grasse) a été constituée à l'issue de la venue d'un conférencier sur la Côte d'Azur en août 1936. Le but de ce voyage était de faciliter l'implantation du parti dans le département et surtout d'en assurer l'organisation (14). La première section est créée à Golfe-Juan, puis celles de Cannes (septembre 1936), Vence, Cagnes-sur-mer, Antibes, Biot ; le secrétaire de la fédération B était un homme d'affaire, Marcel Philip, aidé des docteurs Asquier et Lombard. Immédiatement, le parti populaire français se met à concurrencer le parti social français : il se présente, en effet comme plus dynamique. Les réunions attirent de nombreux auditeurs :

"15000 représentants de toutes les classes de la population niçoise et des Alpes-Maritimes déclarent adhérer au programme du parti populaire français et adressent au citoyen Jacques Doriot l'expression de leur admiration pour sa courageuse attitude et de leur entier dévouement à la cause qu'il défend" (15).

Après la venue, le 30 octobre 1936, de Jacques Doriot à Cannes, les militants du parti intensifient leur propagande et leur action de recrutement. De 322 adhérents, la section cannoise passe à 470 inscrits en septembre 1937. Au cours des réunions organisées, les militants développaient les idées générales du parti (xénophobie, soutien à Franco, dénonciation de parti communiste) en les adaptant à la conjoncture locale. Des sections d'entreprise furent également créées pour combattre les communistes sur le terrain.

Mais à partir de 1938, le parti populaire français commença à s'affaiblir. Le nombre de sympathisants cannois déclinait (400 en août 1938, 300 en octobre de la même année). En effet, le parti rencontra des difficultés aggravées par le fait que les deux dirigeants du département s'opposaient. Le secrétaire de la fédération A (Nice), Victor Barthélémy estimait que la division du département en deux nuisait à la cohésion du parti et à son développement ; de plus, il reprochait à Marcel Philip d'être un médiocre organisateur. L'unification de la fédération des Alpes-Maritimes eut lieu en mai 1938- Un mois plus tard Marcel Philip démissionne entraînant avec lui un certain nombre de militants ainsi que la fin du rayonnement du parti populaire français dans les Alpes-Maritimes.

CONCLUSION

Cannes apparaît, grâce à la description de ses principales forces politiques, comme une ville où la politisation est très forte. La plupart des partis de droite comme de gauche y sont représentés. Un parti communiste bien organisé et actif, un parti radical qui tend à prendre de plus en plus d'importance... malgré une tradition de politique républicaine modérée. D'autres facteurs interviennent également dans la vie politique, ce sont des mouvements, des organismes qui ne sont pas éligibles. Ils constituent néanmoins des forces politiques qu'il ne faut pas négliger, dans la mesure où ils influencent l'électorat.

Par rapport aux autres villes du littoral, les sections de Cannes des différents partis sont les plus dynamiques. L'activité politique est Intense. Effectivement à la veille d'élection ou en temps normal, de nombreuses réunions animent les partis ou les ligues. L'électorat et, en général, toute la population (y compris les femmes) participent à ces manifestations politisées. C'est aussi certainement la période de l'entre-deux-guerres qui favorise la naissance d'idéologies et la politisation progressive de la population, chacun osant exprimer ses opinions à travers un parti représentant ses intérêts.

NOTES

- (1) et (2) J.R. Bezias, le parti communiste dans les Alpes-Maritimes (1920-1939).
- (3) L'Eclaireur de Nice du 18 novembre 1919.
- (4) Le commissaire spécial de Cannes au préfet des Alpes-Maritimes, le 25 mai 1925.
- (5) Le Petit Niçois, le 4 mai 1936
- (6) Profession de foi d'André Capron de 1902.
- (7) La Relève est parue le 20 octobre 1935 son directeur était Max Vignon.
- (8) Réunion publique salle Jeanne d'Arc, 3 mai 1935
- (9) L'Eclaireur de Nice, 9 février 1934 : 50 Croix de Feu avaient déposé la veille une gerbe au monument au mort.
- (10) Rapport de police : 10 janvier 1931, la fête des "Roix" est organisée à l'hôtel britannique à Cannes.
- (11) Le commissaire spécial de Cannes au directeur de la sûreté générale
- (12) Rapport de police
- (13) La ligue-information, mars 1934, citée par le commissaire spécial de Cannes.
- (14) Rapport de police
- (15) L'Eclaireur de Nice, le 13 juillet 1936

**TABLE PAR NOMS D'AUTEURS DES ARTICLES
PARUS EN 1990 DANS RECHERCHES REGIONALES**

Bibliothèque des Archives départementales des Alpes-Maritimes. Section Histoire. Nouvelles acquisitions. Juillet 1989-décembre 1990	p. 99
Comptes-rendus bibliographiques	p. 143
 <u>Catherine ACCHIARDI</u>	
Les représentations du bien et du mal dans les fresques et peintures murales des Alpes-Maritimes aux XVe et XVIe siècles	p. 149
 <u>Monseigneur Denis GHIRALDI</u>	
Jean Joseph Rigouard, franç-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var	p. 221
 <u>Florence GIOVANELLI</u>	
Le monde ouvrier de la Manufacture des Tabacs de Nice 1800-1900	p. 31
 <u>Paul GONNET</u>	
Les deux cents ans du département	p. 1
 <u>Yves HIVERT-MESSECA</u>	
L'équerre et le maillet de Toulon à Menton : la maçonnerie dans les Alpes-Maritimes et le Var sous le second Empire et les premières années de la IIIe République	p. 81
 <u>Roger KLOTZ</u>	
Une vocation monégasque. Armand Lunel	p. 267
 <u>Franck LEFEUVRE</u>	
Le lycée de garçons de Nice : enseignants et enseignés (1909-1929)	p. 191
 <u>Dominique OLIVESI</u>	
"Libérez Darnand !" La "Cagoule" niçoise sous les verrous Juillet-décembre 1938	p. 261
 <u>René TRESSE</u>	
Les inspecteurs d'Académie du Second Empire dans le département des Alpes-Maritimes	p. 17
 <u>Olivier VERNIER</u>	
Nice et la représentation parlementaire de son comté à Turin 1848-1860	p. 71

DIRECTION
ARCHIVES
Votre mémoire

Centre Administratif Départemental
06030 NICE CEDEX
Téléphone : 93 72 20 81